

Sous la présidence de Laure de LA RAUDIÈRE,
députée d'Eure-et-Loir



Sous le parrainage
de Bruno Le Maire,
Ministre de l'Économie
et des Finances

1^{ères} Assises
des Technologies
Financières

**“Transformation numérique :
quelles opportunités
pour le secteur bancaire
français ?”**

P R O G R A M M E
Mardi 17 Octobre 2017
8h00 / 13h00

Maison de la Chimie
28, rue Saint-Dominique
Paris

Édito

Transformation à haut risque pour le secteur bancaire ?

Nouveaux moyens de paiement, explosion du crédit participatif, mise en œuvre de la DSP2... le secteur bancaire français rentre aujourd'hui « dans le dur » de sa transformation numérique. Une transformation jusqu'à présent freinée par une puissante régulation, justifiée par la dimension stratégique de l'activité bancaire et de ses impacts sur tous les autres secteurs de l'économie. Une régulation que l'on a peut-être eu tort de considérer comme une protection contre l'irruption de nouveaux acteurs tant les phénomènes de mutations numériques sont puissants et pénétrants. Conscientes de ce défi, les grandes banques françaises se sont lancées dans d'ambitieux programmes de transformation associant politique d'acquisition de start-up et de technologies à une refonte de leurs organisations et de leurs offres. Une transformation cependant entravée par la rigidité de cette même régulation qui, associée à l'augmentation des obligations prudentielles, ne leur permet pas de lutter à armes égales avec de nouveaux entrants qui, eux, s'en affranchissent. Les banques courent ainsi le risque, qu'à terme, la captation de la relation client et de la valeur qui en découle par des start-up susceptibles d'être rachetées à prix d'or par les géants du web, ne débouche sur leur disparition au seul profit de ces derniers. Sans parler de l'hypothèse d'une déferlante des Gafa dans le domaine des services financiers dont les incursions dans le domaine des moyens de paiement ne sont de toute évidence que les prémices.

Une « ubérisation » loin d'être comme les autres car elle engendrerait, de toute évidence, une significative perte de souveraineté des Etats européens, les géants en question étant, comme chacun sait, soit américains, soit chinois.

Mais au-delà de la face sombre des risques, et comme toute transformation, celle du secteur bancaire est aussi porteuse de nouvelles opportunités. En effet, et alors que le Royaume-Uni avait pris de l'avance dans les domaines des nouveaux moyens de paiement et du crédit participatif, notamment grâce au passeport européen, la France a aujourd'hui parfaitement les moyens de se positionner dans ces domaines comme dans d'autres. En effet, forte de sa capacité d'innovation, elle est en mesure de s'imposer dans des technologies prometteuses de l'intelligence artificielle, de l'algorithmie, de la blockchain et des crypto-monnaies.

Encore faudra-t-il qu'elle puisse conserver son avance dans ces domaines en protégeant ses champions et en y investissant de façon massive.

Car il est en effet clair que l'idéologie n'a pas ici sa place tant les enjeux et les défis technologiques qui leurs sont associés sont complexes et susceptibles d'engendrer des répercussions majeures non seulement sur notre économie mais encore sur la souveraineté européenne. Cependant, le chemin est étroit entre deux abîmes, car il s'agit à la fois de ne pas laisser passer une chance historique de restaurer la place de la France dans la course à l'attractivité et, dans le même temps, garantir la parfaite sécurité et traçabilité de l'écosystème, tout aussi porteuses d'attractivité. Et, cette fois-ci, sur le long terme. Une équation délicate pour le législateur français qui sera bientôt confronté à la nécessité de définir un cadre adapté à cette nouvelle donne dans un souci d'équilibre entre régulation, sécurité et innovation. C'est dans ce contexte, et porteurs de l'ambition de contribuer à la définition de ce cadre que nous avons décidé d'organiser ces Assises qui réunissent aujourd'hui parlementaires, représentants de l'exécutif et des institutions financières, ainsi que les principaux acteurs du secteur bancaire français et européen.

Jacques Marceau

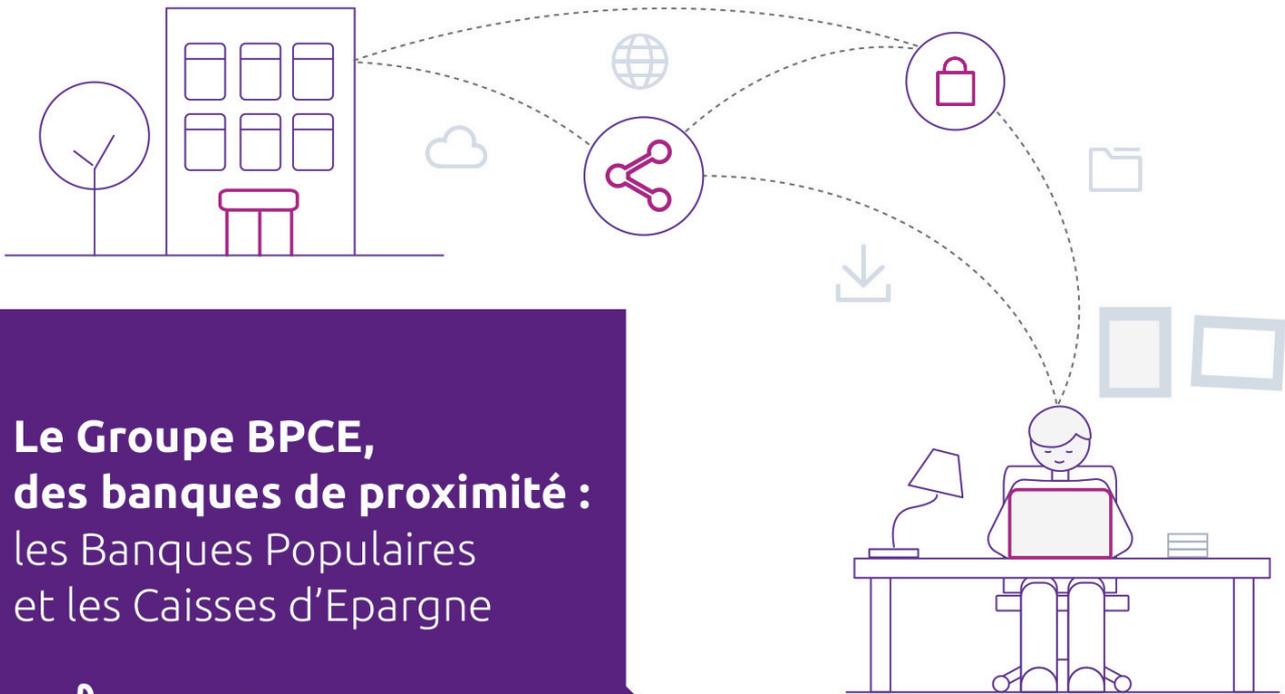
Président d'Aromates

Expert à la Fondation Concorde



GROUPE BPCE

Coopératifs, banquiers et assureurs autrement.



**Le Groupe BPCE,
des banques de proximité :**
les Banques Populaires
et les Caisses d'Épargne



9 millions
de sociétaires



31,2 millions
de clients



108 000
collaborateurs



8 000
agences



Présent
dans **48** pays



20%
du financement
de l'économie française ⁽¹⁾

Quelle transformation digitale pour le Groupe BPCE ?

Une stratégie d'open innovation.

Plus qu'une banque digitale, le Groupe BPCE
veut être une banque dans un monde digital

Notre ambition, **être la banque préférée
des développeurs et des startup**

Notre objectif, **faire simple**

Notre stratégie,
l'ouverture vers les partenaires

STARTUP PASS : corpus juridique adapté,
plateforme de référencement...

OPEN DATA : partage des données publiques
du groupe, dans des formats standards...

OPEN API : mise à disposition d'API bancaires
pour le développement d'applications
informatiques

89c3.fr



89C3
BPCE

L'ACCÉLÉRATION
DIGITALE



INTÉGRATEUR D'INNOVATIONS DEPUIS 1984



Le Groupement des Cartes Bancaires CB a été créé en 1984 sous l'impulsion de l'État pour développer les volumes de paiements par carte. CB assure la souveraineté et la sécurité d'un système de paiement moderne et innovant. Au-delà de ces missions, CB accompagne les nouveaux usages et l'intégration de nouvelles technologies. Aujourd'hui, la moitié des investissements est consacrée au paiement mobile et à la transformation digitale. Véritable incubateur de tendances, CB poursuit son histoire d'innovations pour rendre le paiement encore plus fluide et plus sécurisé avec, en particulier en 2017, la généralisation du sans contact, l'ouverture du LAB by CB et la création du Conseil Consultatif du Commerce.



Une **expertise** reconnue des systèmes de paiement et des transactions électroniques sécurisées

Domaines d'excellence

Systèmes de paiement

- > Monétique
- > Usines de paiement
- > Recette & intégration

Innovation

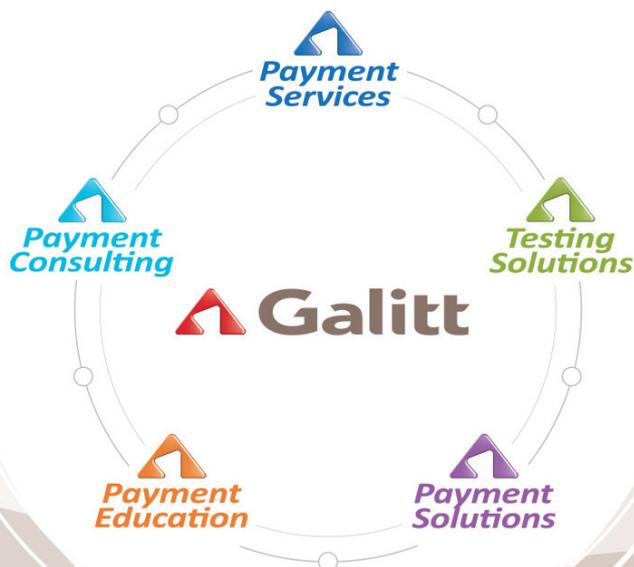
- > Paiement & services sur mobile
- > Nexo, Instant Payment
- > DSP2 et nouveaux acteurs

Emission & acquisition

- > Débit, Crédit & Prépayé
- > Pétrole
- > Fidélité & privatif

Sécurité

- > Conformité PCI
- > Cryptographie
- > Tokenisation



contact@galitt.com

www.galitt.com

Programme

8h00 / 9h00 - Petit déjeuner networking

9h00 - Accueil

9h10 - Allocution d'ouverture

Bruno LE MAIRE, *Ministre de l'Économie et des Finances (vidéo)*

9h20 - « La banque, une espèce en voie de disparition ? »

Pascal PICQ, *paléoanthropologue au Collège de France*

9h35 - « Quelles transformations numériques pour le secteur bancaire ? »

Didier DESCOMBES, *membre du comité exécutif, group chief strategy & development officer-financial services industry, Sopra Steria Group*

9h45 - « Les banques et l'open innovation »

Yves TYRODE, *directeur général en charge du digital, Groupe BPCE*

9h55 Table ronde 1 - « Quel leadership pour la France dans un secteur bancaire transformé ? »

Introduction et modération : Bertrand ANNETTE, *associé, Lyncas*

Intervenants :

- Guillaume BLOT, *digital transformation officer, Sopra Banking Software*
- David BOUNIE, *directeur du département Sciences Économiques et Sociales, Télécom ParisTech*
- Alain CLOT, *président-fondateur, France Fintech*
- Rémi GITZINGER, *directeur exécutif, Galitt*

10h55 Table ronde 2 - « Quelle réglementation pour encourager l'innovation et répondre aux enjeux de cybersécurité et de protection juridique ? »

Introduction et modération : Thibault VERBIEST, *avocat associé, DS Avocats*

Intervenants :

- Franck GUIADER, *directeur de la division Fintech, Innovation et Compétitivité, Autorité des Marchés Financiers*
- Laure de LA RAUDIÈRE, *députée d'Eure-et-Loir*
- Eric PÉRÈS, *vice-président de la CNIL*
- Alban SAUVANET, *CEO, Dunforce*

11h55 - « Écosystème bancaire et transformation numérique : une opportunité pour l'économie française »

Restitution des travaux de la Fondation Concorde

Olivier BABEAU, *professeur d'économie à l'université de Bordeaux*

12h05 Table ronde 3 - « La souveraineté française et européenne passe-t-elle par celle de ses banques ? »

Introduction et modération : Bernard BENHAMOU,

secrétaire général de l'Institut de la Souveraineté Numérique

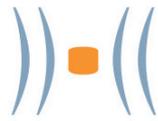
Intervenants :

- Jean-Louis BANCEL, *président, Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF)*
- Marie-Anne BARBAT-LAYANI, *directrice générale de la Fédération Bancaire Française*
- Eva KAILI, *MEP Fintech et Blockchain, Parlement européen*
- Philippe LAULANIE, *directeur général, Groupement des Cartes Bancaires CB*
- Frédéric VISNOVSKY, *secrétaire général adjoint, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)*

12h55 - Conclusion

Pascal PICQ, *paléoanthropologue au Collège de France*





O C B F

Des compétences partagées

AUDITORIUM →

70
1947 ■ 2017
ANS

INFORMER



RÉUNIR



ACCOMPAGNER

www.ocbf.com



**90% DES SERVICES EXIGÉS PAR VOS FUTURS
CLIENTS N'EXISTENT PAS ENCORE.**



Avertissement : Copyright

Tous les textes, images, éléments graphiques, et leur disposition sur le présent document sont couverts par le droit d'auteur et autres protections applicables en matière de propriété intellectuelle ou de concurrence déloyale.

Ces objets ne peuvent pas être copiés à des fins commerciales ou de diffusion, ni être modifiés ou utilisés sans l'autorisation de Aromates.

L'utilisateur de cette synthèse, s'engage à n'en révéler aucune partie et à n'en faire aucun autre usage contraire aux pratiques honnêtes en matière commerciale.

Aromates
169, RUE D'AGUESSEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - FRANCE
Aromates 2017 ©. Tous droits réservés.

Sommaire détaillé

1. **Feuille de route des 1^{ères} Assises**
Jacques MARCEAU, président d'Aromates, organisateur des 1^{ères} Assises des technologies financières
2. **Allocution d'ouverture : les atouts français**
Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie (intervention vidéo)
3. **La banque, une espèce en voie de disparition ?**
Pascal PICQ, paléoanthropologue au Collège de France
 - 3.1. La fin et le commencement
 - 3.2. La 3ème phase de la co-évolution
 - 3.3. La finance pour la finance face à l'innovation de rupture
 - 3.4. Les marchés bifaces
 - 3.5. L'innovation de rupture arrive par la périphérie
 - 3.6. Crypto-monnaies
 - 3.7. Allégorie de l'ère tertiaire : l'écosystème de flux
 - 3.8. Co-évoluer avec la data
 - 3.9. Le monde digital darwinien
4. **Quelles transformations numériques pour le secteur bancaire ?**
Didier DESCOMBES, membre du comité exécutif, group chief strategy & development officer – financial services industry, Sopra Steria Group
 - 4.1. Une transformation numérique bien engagée
 - 4.2. Vers l'innovation et l'ouverture
 - 4.3. La banque étendue
 - 4.4. Une opportunité pour la création d'emplois
 - 4.5. Quatre facteurs clés de succès pour continuer à réussir sa transformation numérique
5. **Les banques et l'open innovation**
Yves TYRODE, directeur général en charge du digital, Groupe BPCE
 - 5.1. Ce qui fait consensus dans la profession bancaire
 - 5.2. Ce qui doit être réfléchi collectivement
 - 5.3. Des standards européens pour des API sécurisés
6. Table ronde 1 – **Quel leadership pour la France dans un secteur bancaire transformé ?**
 - 6.1. **Introduction et modération**
Bertrand ANNETTE, associé, Lyncas
 - 6.2. **Les trois moteurs de l'innovation digitale**
Alain CLOT, président-fondateur, FranceFintech
 - 6.2.1. La technologie
 - 6.2.2. Infrastructures et réglementation
 - 6.2.3. L'évolution des modes de consommation
 - 6.3. **Formation : les étudiants ont besoin des entreprises**
David BOUNIE, directeur du département Sciences Économiques et Sociales, Télécom ParisTech
 - 6.4. Paiement : rapprochons-nous du nord de l'Europe pour devenir des champions
Rémi GITZINGER, directeur exécutif, Galitt
 - 6.5. Industrie du logiciel : l'innovation a transformé le métier
Guillaume BLOT, Digital Transformation Officer, Sopra Banking Software
 - 6.6. **Trois succès français**
 - 6.6.1. Cartes bancaires : demain l'agrégation ?
 - 6.6.2. La banque alternative
 - 6.6.3. L'ouverture du dossier médical

- 6.7. **L'ouverture des données en débat**
- 6.8. **Banque mobile : les leçons d'un échec**
- 6.9. **Des menaces sur le marché français**
 - 6.9.1. Un climat d'ubérisation souffle sur les banques françaises
 - 6.9.2. FinTech : ne pas perdre l'agrégation
 - 6.9.3. L'Afrique est en avance sur nous
 - 6.9.4. Le risque de perte de souveraineté
 - 6.9.5. Bitcoin et crypto-monnaies
- 6.10. **Les lignes de force pour affirmer le leadership français**
 - 6.10.1. Fédérer les acteurs
 - 6.10.2. Co-réguler
 - 6.10.3. Évaluer les choix réglementaires
 - 6.10.4. Statuer sur l'identité numérique
 - 6.10.5. Le passeport européen
 - 6.10.6. Anticiper les nouveaux services
- 7. **Table ronde 2 – Quelle réglementation pour encourager l'innovation et répondre aux enjeux de cybersécurité et de protection juridique ?**
 - 7.1. **Introduction et modération**
Thibault VERBIEST, avocat associé, DS Avocats
 - 7.2. **GDPR : un nouveau levier de compétitivité**
Eric PÉRÈS, vice-président de la CNIL
 - 7.2.1. Des gages de confiance
 - 7.2.2. La nécessaire prise de conscience des entreprises
 - 7.2.3. GAFA : extension de la notion d'établissement principal
 - 7.2.4. Le droit à la portabilité des données
 - 7.2.5. Sanctions : le principe de responsabilité va changer
 - 7.2.6. Droit à l'oubli et blockchain
 - 7.3. **ICO : La France est prête à les accompagner**
Franck GUIADER, directeur de la division FinTech, Innovation et Compétitivité, Autorité des marchés financiers (AMF)
 - 7.3.1. Le phénomène des ICO
 - 7.3.2. Le positionnement de l'AMF
 - 7.3.3. Les risques
 - 7.3.4. Une approche globale et cohérente
 - 7.3.5. L'AMF lance une consultation sur les ICO
 - 7.4. **DSP2 : un appel d'air pour les FinTech**
Alban SAUVANET, CEO, Dunforce
 - 7.4.1. L'offre de service Dunforce
 - 7.4.2. La DSP2 est porteuse dans notre démarche
 - 7.4.3. Un changement de mentalité dans les banques
 - 7.4.4. « Nous serions ravis d'avoir des bacs à sable »
 - 7.5. **Les défis du système bancaire**
Laure de LA RAUDIÈRE, députée d'Eure-et-Loir
 - 7.5.1. De nouveaux usages en réponse aux besoins des consommateurs
 - 7.5.2. Innovation : la filière bancaire doit prendre en charge son avenir
 - 7.5.3. Souveraineté : pour une harmonisation réglementaire à 4
 - 7.5.3.1. Développer la « Privacy by Design »
 - 7.5.3.2. Contrôler l'application du règlement GDPR
 - 7.5.3.3. Stabiliser le système
 - 7.5.4. Emploi : accompagner les changements et former les personnels

8. Écosystème bancaire et transformation numérique : une opportunité pour l'économie française. Restitution des travaux de la Fondation Concorde.

Olivier BABEAU, professeur d'économie à l'université de Bordeaux

- 8.1. Jouons à parts égales avec l'innovation et la sécurité
- 8.2. Ne soyons pas les seuls à être vertueux en France
- 8.3. Il n'y a de richesses que d'hommes

9. Table ronde 3 – La souveraineté française et européenne passe-t-elle par celle de ses banques ?

9.1. Introduction et modération : Pour un écosystème européen puissant et diversifié

Bernard BENHAMOU, secrétaire général de l'Institut de la Souveraineté Numérique

9.2. La DSP2 doit revoir sa copie

Marie-Anne BARBAT-LAYANI, directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF)

- 9.2.1. Cybersécurité : la DSP2 est dangereuse
- 9.2.2. Répartition de la valeur : l'ombre des GAFA
- 9.2.3. La France a tous les atouts
- 9.2.4. Pour le développement d'API sécurisées

9.3. Pour un GIE paneuropéen

Philippe LAULANIE, directeur général, Groupement des cartes bancaires (GIE CB)

- 9.3.1. Les 3 piliers du GIE CB
- 9.3.2. Pour des standards européens
- 9.3.3. Un système protecteur souverain qui innove

9.4. Une Europe ouverte, non pas offerte

Jean-Louis BANCEL, président, Office de coordination bancaire et financière (OCBF)

- 9.4.1. L'enclosure des biens communs
- 9.4.2. Les données des entreprises
- 9.4.3. La centrale des bilans de la Banque de France
- 9.4.4. Travaillons tous ensemble à l'échelon européen
- 9.4.5. Faisons confiance à nos jeunes talents

9.5. Le juste équilibre entre l'innovation, la stabilité et la régulation

Frédéric VISNOVSKY, secrétaire général adjoint, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

- 9.5.1. Trois risques principaux
- 9.5.2. Accompagner les FinTech

9.6. Le futur de la blockchain en Europe

Eva KAILI, MEP FinTech et Blockchain, Parlement européen

- 9.6.1. Bitcoin : des approches différentes en Europe
- 9.6.2. Vers une devise globale ?
- 9.6.3. L'Europe doit légiférer, vite
- 9.6.4. Destruction création d'emplois
- 9.6.5. Un projet de résolution sur les technologies blockchain
- 9.6.6. Vers une nouvelle forme de confiance
- 9.6.7. Règlement sur les ICO : 3 objectifs

10. Conclusion

Pascal PICQ

- 10.1. Préserver les caractères les plus aptes sans éliminer les autres
- 10.2. Le coût marginal zéro
- 10.3. L'entreprise auto-adaptative
- 10.4. L'inversion des externalités
- 10.5. Sécurité et équilibre des marchés : personne n'est à l'abri

1. Feuille de route des 1ères Assises

Jacques Marceau, président d'Aromates, organisateur des 1ères Assises des technologies financières

L'événement qui nous réunit aujourd'hui est à la fois une fin et un début. Une fin car il est l'aboutissement des travaux présidés par la députée Laure de LA RAUDIERE menés à la Fondation Concorde sur l'opportunité que représente la transformation numérique de l'écosystème bancaire pour l'économie française, et un début en tant que première édition d'un grand rendez-vous que nous comptons bien renouveler chaque année, avec le support de nos partenaires fondateurs la BPCE et Sopra Steria. Je tiens ici à les remercier pour leur confiance, ainsi que tous les autres partenaires qui ont contribué à son organisation.

Le titre de ces 1ères Assises peut paraître très optimiste, car chacun sait ici qu'il n'y a pas d'opportunité sans risque et que ce dernier n'est pas absent de la transformation du secteur bancaire :

- Risque systémique,
- Risque d'ubérisation,
- Risque de captation de la valeur par les GAFAs,
- Risque de perte de souveraineté pour la France et pour l'Europe.

Mais après tout, le risque n'est-il pas le cœur de métier de la banque ?

Conscientes de ces défis, les grandes banques françaises se sont lancées dans d'ambitieux programmes de transformation associant politique d'acquisition de start-up et de technologies à une refonte de leurs organisations et de leurs offres. Une transformation que la rigidité d'une hyper-régulation, associée à l'augmentation des obligations prudentielles, rend néanmoins compliquée.

Cependant, et ce sera le thème de notre premier débat, la France a aujourd'hui clairement les moyens technologiques de se positionner sur de nombreux aspects de l'évolution du secteur bancaire et semble en mesure d'imposer son leadership dans de nombreux domaines porteurs :

- Cybersécurité,
- Moyens de paiement,
- Intelligence artificielle,
- Algorithmes,
- Blockchain,
- Crypto-monnaies.

Tout cela ne pourra pas se faire sans un cadre juridique favorable à l'innovation, à la fois clair et sécurisant, au service de la protection du consommateur et de la souveraineté européenne. Ce sera le thème de notre deuxième débat. Un cadre qui ne soit ni un repoussoir, ni un moins-disant réglementaire, mais un puissant facteur d'attractivité dans un contexte d'explosion des technologies financières et de concurrence accrue, tant avec les Etats-Unis qu'avec la Chine.

Enfin, la captation de la relation client et de la valeur qui en découle par des géants du Web pourrait bien aboutir à une transformation du secteur bancaire au seul profit de grandes plateformes hégémoniques comme cela s'est vu dans d'autres secteurs. Mais ici, elle engendrerait de toute évidence, une perte significative de souveraineté des Etats européens. Ce sera le sujet de notre troisième débat :

- Ne pas brider l'innovation en préservant la souveraineté française et européenne,
- Réussir à imposer nos technologies, nos standards et notre droit dans le contexte d'une transformation numérique aujourd'hui dominée par des acteurs américains.

Avant de laisser la parole à Laure de LA RAUDIERE, que je remercie pour son implication dans la préparation de ces Assises et sa présidence, je vous souhaite, au nom de mon équipe et au nom de la Fondation Concorde, une bonne et fructueuse matinée.

2. Allocution d'ouverture : les atouts français

Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie (intervention vidéo)

Je remercie mon amie Laure de La Raudière et la Fondation Concorde d'avoir pris l'initiative de ces 1ères Assises des technologies financières, dont j'appuie pleinement les travaux.

En France, nous avons tout pour développer ces technologies :

- D'abord **nos FinTech** sont d'un niveau mondialement reconnu. Elles ne cessent de créer, de se développer, de s'installer partout en France. Elles ont parfaitement saisi les enjeux liés aux nouvelles technologies en matière financière.
- Ensuite nous allons créer, avec le Président de la République, avec cette majorité, **un cadre fiscal** beaucoup plus favorable à l'innovation financière et à l'investissement dans les finances en France. Je pense en particulier à une mesure : **le prélèvement forfaitaire unique à 30% sur les revenus du capital** (dividendes ou plus-values). Je pense qu'il va rendre notre territoire français beaucoup plus attractif pour les investisseurs financiers.
- Enfin il y a un enjeu majeur : **les normes, la réglementation**. Il faut les faciliter. Laure de La Raudière a fait beaucoup de propositions en ce domaine. Je suis prêt à les reprendre et à les étudier le plus soigneusement possible.

L'échelle européenne

De mon point de vue, ces Assises des technologies financières prendraient toute leur ampleur dans un cadre européen. Laure de La Raudière me l'a évoqué à plusieurs reprises. La souveraineté numérique est d'abord une souveraineté européenne, et c'est à cette échelle-là qu'il faut désormais porter le débat.

Je compte sur vous pour me faire des propositions sur ce sujet-là avec la Fondation Concorde. Je serais très heureux de vous accueillir à Bercy pour trouver les solutions qui feront de la France l'un des leaders mondiaux des nouvelles technologies financières.

_ **Jacques Marceau** : Nous aurons l'honneur de recevoir dans la 3ème table ronde Eva Kaili, parlementaire européen, qui travaille beaucoup sur les questions liées aux technologies financières

Je vous laisse maintenant prendre de la hauteur avec le regard décalé d'un paléontologue bien connu Pascal Picq.

3. La banque, une espèce en voie de disparition ?

Pascal PICQ, paléontologue au Collège de France

3.1 La fin et le commencement

La théorie de l'évolution examine le Grand Passé (Lucy, Néandertal, Cro-Magnon...), mais surtout, il s'agit de comprendre comment se fait le changement dans ce pays qui refuse de comprendre Darwin. Ces mécanismes sont universels, qu'il s'agisse des dinosaures ou de la banque.

- Depuis 2 millions d'années (Homo erectus), les sociétés humaines ont toujours créé des mondes de médiation symbolique. On sait maintenant que ces groupes humains ont inventé des formes de commerce et des modèles d'échange avec les silex, notamment les bifaces.
- Par ailleurs, ces caractéristiques liées à la capacité d'évaluer les échanges et leur valeur, de les apprécier, sont profondément ancrées dans notre évolution.

Par exemple, les petits singes capucins, extrêmement intelligents, sont actuellement utilisés à l'Université de Yale pour tester les théories de Daniel Kahneman, Prix Nobel d'économie en 2002 pour ses travaux sur l'économie comportementale. Ils comprennent vite la valeur des tokens, ou jetons, pour échanger des services, des biens, de la nourriture et des relations de tous ordres. Ces singes deviennent vite des capitalistes !

3.2 La 3ème phase de la co-évolution

Les monnaies sont des symboles. D'un point de vue technologique, le symbole est apparu dans la Grèce classique, où c'est en rassemblant des tessons de poteries cassées que les clans alliés se reconnaissaient entre eux, même plusieurs générations après. Plus près de nous, on l'a vu dans les films de gangsters avec les billets coupés.

Aujourd'hui nous sommes dans la 3ème phase de la co-évolution qui est impactée par les technologies dites numériques ou digitales. Le smartphone date de 2007, et cela fait seulement 3 ans qu'on parle d'ubérisation ! Une

seule génération aura connu ces deux évolutions majeures. D'aucuns ont l'impression que tout s'accélère, mais ce n'est pas nouveau en termes de changement. Rappelons-nous qu'en 1964, la génération du baby-boom a vu sortir du même conseil des ministres le nucléaire, le TGV et Airbus ! Ensuite, c'est mai 68, puis l'élection de Giscard d'Estaing. La France bascule dans la modernité en 1 décennie.

Qu'il s'agisse des premières tablettes sumériennes, des premières cités en Mésopotamie, ou de nos tablettes numériques et de nos smart cities, on est face au même phénomène. À chaque changement de société, nous avons besoin de nouveaux moyens de commercer, d'échanger, d'établir des valeurs et des relations commerciales.

2007 est une année charnière, avec l'arrivée du smartphone et Steve Jobs déclarant : « I'm going to change the world ». Il ne nous a pas dit comment. On a mis 30 ans à comprendre l'impact de la micro-informatique en référence aux études du Massachusetts Institute of Technology, Andrew McAfee *et* autres. Ces machines sont universelles. Elles ne sont pas dédiées à une tâche particulière. Au départ, les particuliers ne pouvaient pas se payer la micro-informatique. Elle était réservée aux entreprises, aux banques et aux laboratoires de recherche.

Aujourd'hui, tout le monde l'a dans sa poche. Les mécanismes de l'économie sont complètement renversés, ou les « contrôles des moyens de production » selon Karl Marx. Dans le monde entier, n'importe qui peut développer un « business d'intermédiation » selon Jeremy Rifkin, pour un « coût marginal zéro ». Non seulement ça ne coûte pas cher, mais votre application peut faire des bénéfices extrêmement rapides, avec des investissements en proportion extrêmement faibles, d'où les capitalisations énormes des GAFAM américains et des BATX chinois. Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi sont à bien des égards en avance sur la structuration des industries de la Chine

3.0.

3.3 La finance pour la finance face à l'innovation de rupture

2007, c'est aussi l'année de la crise des subprimes. Qui n'a pas vu *Le loup de Wall Street*¹ ? Et il y a eu un autre phénomène : pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la majorité de la population humaine est urbanisée. Aujourd'hui, les smart cities représentent un enjeu majeur, avec des marchés d'interconnectivité gigantesques entre tous les acteurs des grandes villes.

En octobre 2008, on lance la version 0.1 du bitcoin. Une crypto-monnaie créée par un crypto-inventeur « Satoshi Nakamoto », dont on ignore si lui aussi existe vraiment.

Les blockchain sont annoncées depuis longtemps, mais elles ont vraiment éclaté il y a un an ou deux.

Tout ceci a été un choc brutal. Les banques ont été prises par la fièvre de « la finance pour la finance ». Beaucoup d'hommes et de femmes politiques l'ont condamnée, mais très peu a été fait, parce qu'on ne peut pas.

Ce phénomène massif a négligé les clients et les consommateurs. C'est très courant dans les théories de l'innovation : « l'innovation de rupture ». D'après le professeur de Harvard Clayton Christensen, l'évolution des produits et services tend vers plus de qualité dans un marché. En contrepartie, on néglige la base, c'est-à-dire les clients et les consommateurs.

Et en effet, c'est à partir de là que vont s'insérer, avec des moyens beaucoup moins importants, tous les nouveaux acteurs de la désintermédiation et tous ces nouveaux services qu'ils apportent.

C'est bien ce phénomène que subissent les banques actuellement. Une niche écologique a été ouverte pour des services moins chers, plus efficaces, qui vont monter en qualité.

3.4 Les marchés bifaces

L'ubérisation touche deux types de secteur : 1/ Les secteurs archaïques, protégés, avec de mauvais services (par exemple les taxis). Ce n'est pas le cas des banques. 2/ Les secteurs dont les produits sont très réglementés, généralement de très bonne qualité, avec un déficit de service. Les intermédiaires vont s'engouffrer dans cette brèche avec, d'un côté, des prestataires de services déjà bien installés – les banques –, et de l'autre, des clients. Dans ce marché biface, les intermédiaires gagnent des deux côtés.

Comme pour les subprimes, les banques ont complètement négligé la base, c'est-à-dire la capacité des clients à pouvoir rembourser des crédits. Le haut de la pyramide a commencé à vaciller.

Aujourd'hui, Il y a un complet décalage entre, d'un côté, cette négligence vis-à-vis des gens qui veulent avoir un compte en banque et des services, et de l'autre, des activités liées à la finance.

En 2017, on est loin d'avoir retrouvé les flux internationaux d'avant 2008. On en est à peu près à la moitié. Une étude parue dans *The Economist* compare plusieurs grandes banques internationales, dont une française. De même que dans la pyramide de Maslow, plus on va vers des produits sophistiqués, financiarisés, plus il est facile de maintenir des flux internationaux. Par contre, ces grandes banques ont beaucoup plus de difficultés à

¹

Le loup de Wall Street, film de Martin Scorsese, 2013.

s'installer sur les marchés, parce que les usagers, dont les approches sont médiatisées par ces nouveaux outils, ont des comportements différents d'une région à l'autre.

3.5 L'innovation de rupture arrive par la périphérie

C'est trop facile d'accuser les banques et la spéculation.

Je voudrais rappeler que dans la génération du baby-boom, qui a connu une croissance sans précédent, l'éducation était obligatoire jusqu'à 16 ans. Les jeunes apprenaient des métiers que ne connaissaient pas leurs parents. Et il y avait le crédit, qui permettait aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et d'engager un avenir et un projet sans attendre l'héritage. Cette croissance est liée à un ensemble d'enjeux de société, de progrès, dans lesquelles les banques ont toujours eu un rôle à jouer.

Aujourd'hui, la réglementation prudentielle et les accords de Bâle III sont les mots à ne pas prononcer. Ils sont la conséquence de la crise financière de 2008. Plus les structures sont grosses, moins elles ont d'adaptabilité. Pas de panique : les banques ont certes des contraintes, même si Sopra Banking est à l'oeuvre depuis longtemps, mais leurs systèmes informatiques sont en train d'être reconsidérés rapidement. Avec la « startupisation », des FinTech sont capables d'apporter des services, notamment sur les paiements.

Enfin, c'est quand même troublant de voir qu'au Kenya, ils ont déjà le paiement sur smartphone depuis 8 ans. Attention, les innovations de rupture arrivent toujours par la périphérie. Le 2 novembre 2017, Orange Bank vous dit bonjour.

3.6 Crypto-monnaies

Va-t-il se passer la même chose avec les bitcoins ? Il y a un consortium en France autour de la Caisse des dépôts et consignations, mais on voit bien que le bitcoin commence à poser de réelles difficultés. Est-on en train d'assister à une nouvelle tulip mania ? Les coûts étaient élevés, ils se sont effondrés, et maintenant ils augmentent de manière considérable. Des consortiums se mettent en place : Ethereum par exemple fait l'objet de beaucoup d'intérêts. Il s'agit de ne pas perdre sur ces questions de tiers de confiance.

C'est tout le problème des blockchain. Si les grandes banques ont l'avantage de disposer d'une réputation – l'asset – qui sont des références pour tous les clients, il est clair que les blockchain peuvent apporter d'autres approches, susceptibles de modifier beaucoup de relations vis-à-vis des banques, notamment de la part des Millenials. Nés avec le digital, ils y investissent beaucoup de confiance.

Les monnaies dites cryptées ont fait de grandes avancées. Les bitcoins ont été saturés à certains volumes, et l'on sait que le temps de traitement des données (datamining) est très long, consomme beaucoup d'énergie et se sature. D'où Ethereum.

D'autres systèmes intermédiaires existent : les ICOs (*Initial Coin Offering*), qui se situent entre les prêts bancaires et l'argent qu'on peut lever sur les marchés. Imaginez de grandes entreprises qui ont leur propre banque et qui émettent des ICOs pour se financer...

Tout cela est en ligne. The Economist, Courrier international, Bloomberg, McKinsey... même si l'actualité en parle très peu.

3.7 Allégorie de l'ère tertiaire : l'écosystème de flux

Du temps des dinosaures – le T-Rex, ou Lehman Brothers – chacun faisait son job de son côté. Les reptiles, mammifères, insectes, oiseaux étaient déjà là. Et puis il y a eu cet événement : la météorite, ou les subprimes, a complètement bousculé l'écosystème. À l'ère tertiaire, il faisait 15°C de plus en moyenne qu'aujourd'hui sur la terre, et il y avait des forêts chaudes ou tropicales d'un cercle arctique à l'autre. Le paradis des insectes, des oiseaux et des singes.

Et là, quelque chose va changer : des acteurs, tout en veillant à leurs intérêts, vont s'échanger des services gratuits, voire inconscients. Les insectes butineurs, en fécondant les fleurs, favorisent la biodiversité, la reproduction et l'adaptabilité. Une fois que ces fleurs sont fécondées, elles deviennent des fruits. Les singes vont prendre ces fruits et disperser les graines et les noyaux, dont certains vont mûrir en passant dans le tractus intestinal...

Nous sommes en train de passer dans cet écosystème de flux.

À partir du moment où, dans un écosystème, des acteurs se rendent des services gratuits, la biodiversité est multipliée par 10, l'écosystème est plus résilient et adaptatif.

En Europe, nous avons tous les éléments pour créer cet écosystème, sauf que d'une manière générale, le coefficient de digitalisation dans les pays européens est bas. Selon une étude Android, le gradient descend du nord au sud, la France est un peu en dessous de la moyenne. Cette marge de progrès devrait nous rassurer.

3.8 Co-évoluer avec la data

Les banques ont un énorme avantage. Elles disposent de données sur leurs clients. C'est la principale valeur aujourd'hui. Comme en médecine, la gestion va changer. On ne peut plus continuer à penser en termes de « gestion moyenne » des clients, c'est-à-dire un crédit qu'on octroie en fonction du profil métier, etc. Non, comme en médecine personnalisée, on peut connaître les données des personnes, leur historique, leurs désirs. Les banques n'ont peut-être pas les structures, mais les start-up, les FinTech savent le faire. Elles apportent des services clé en main que les banques utilisent depuis longtemps. C'est un système co-évolutif. Certaines des activités bancaires de base comme les télépaiements sont en train de disparaître. D'un autre côté, tout un tissu co-évolutif se met en place, dans de véritables communautés écologiques, avec des flux d'informations. Comme à l'ère tertiaire. Et c'est là que tous ces nouveaux acteurs sont en train d'intervenir. Nous sommes entrés dans un espace digital darwinien.

3.9 Le monde digital darwinien

Adieu l'économie de la demande qui avait fait le succès de nos grandes banques. Bonjour l'économie de l'offre. Les règles ont changé. Ce n'est pas parce que vous avez le meilleur produit que vous allez gagner. La diversité des propositions constitue la variation / sélection. Si plusieurs start-up, banques, etc., proposent des services semblables, ce sera le premier sélectionné qui va structurer l'espace digital darwinien.

Déloyal, illogique dans une société de la demande, ce principe est parfaitement logique dans un monde digital darwinien. Les premières propositions vont structurer l'espace de demain.

Les choses changent beaucoup plus vite que la possibilité d'en déterminer les structures qui sont en train d'émerger. Pour comprendre ce monde, il faut changer de logiciel.

Smartphone, smart cities... quelle sera la smart bank demain ? Une chose est sûre : dans un monde digital darwinien : « Aujourd'hui c'est très clair, demain, ce sera trop tard. »

_ **Jacques Marceau** : Espace digital darwinien, pyramide de Maslow... Paul Valéry évoque « l'architecture fiduciaire » qui finalement architecture la civilisation. L'échange. Le fait d'être en relation. Et cela dure depuis 2 millions d'années. Pour Michel Maffesoli, la fiduciaire, cette relation de confiance avec les gens, est la clé de voûte de la civilisation. On l'a vu en 2008 : on a tous intérêt à ce que le système bancaire tienne bien. Notre souveraineté, la sécurité de notre économie, les approvisionnements, tout cela tient à notre système bancaire.

4. Quelles transformations numériques pour le secteur bancaire ?

*Didier DESCOMBES, membre du comité exécutif, group chief strategy & development officer
– financial services industry, Sopra Steria Group*

4.1 Une transformation numérique déjà bien engagée

Progressives, lentes, les forces de changement sont aujourd'hui bien installées. Elles ont permis d'aboutir à de premières vagues de transformation :

- **Le nouveau comportement du client** : sa voix est devenue essentielle. L'anticipation de ses besoins n'est peut-être pas assez comprise par le secteur bancaire.
- **Un client autonome** : avec l'arrivée d'Internet dans les années 2000, le client a pris le pouvoir. La désaffectation programmée des agences est de -35% en Europe. L'agence bancaire doit pouvoir évoluer vers d'autres usages. Une autre relation de proximité est à inventer. En 2018, 75% des interactions avec une banque se feront via le mobile. Information, conseil, transaction : il faut pouvoir intégrer ces nouveaux usages.
- **Un client connecté** : aujourd'hui, 2/3 des clients considèrent que c'est important de faire des achats avec des moyens de paiement de manière assez libre, quand ils le veulent. Accompagner une logique de transaction bancaire à travers le mobile n'est pas évident.
- **L'impact des réseaux sociaux** : aujourd'hui, 1 client sur 2 utilise les réseaux sociaux comme sources d'information et de comparaison. Dans la transformation numérique, l'avant-vente représente 50% de la chaîne de valeur. La vente ne représente que 3% de la chaîne de valeur. En amont, il faut donc être présent sur l'avant-vente, par de l'information, la qualification de ces informations.
- **Cloud hybride, Cloud privé** : le cloud va rentrer dans une ère nouvelle dans le secteur bancaire.

- **Mobilité** : une étude Forrester sur l'ergonomie et les fonctionnalités vues par les clients place les banques françaises en milieu de tableau. Les premières sont les banques espagnoles (BBVA).
- **Analytics** : 80% des données sont sous-exploitées. Évidemment, il y a des contraintes.
 - Un exemple de transformation avec les centres d'appels téléphoniques. Intégrés dans les banques depuis des années, ils représentent beaucoup d'emplois. Pour une grande banque, nous avons donc préconisé la reconversion de ces centres d'appels en analytic centers. Le plan de formation des collaborateurs était axé sur le traitement de la data pour qu'ils puissent la restituer aux forces de vente. Ce centre d'appels est devenu un centre de relation client pour permettre de mieux doser l'effort commercial. C'est un bel exemple d'évolution de carrière.
- **De nouvelles opportunités de profit.** Dans les premières banques qui se sont lancées dans le digital ou dans la transformation numérique, on constate déjà des retours sur investissement.
 - La progression des revenus est de 53%.
 - La rationalisation des coûts est d'environ 29%.

Elles permettent de gagner du produit net bancaire (PNB) et peuvent continuer à se développer.

- La nouvelle concurrence des FinTech : la bataille des données reste un enjeu conséquent. Avec l'arrivée de la nouvelle Directive de Services de Paiement (DSP2) ², les agrégateurs sont déjà bien installés.
 - 1 million de Français ont déjà confié leurs identifiants et mot de passe à des agrégateurs.
 - 30 millions d'utilisateurs de banques à distance, de banques mobiles.
 - Près d'1 tiers des Européens ont déjà testé et souscrit à un produit de FinTech.
 - En 2016, les revenus des 20 plus grandes FinTech dans le monde dépassaient 60 milliards \$ de revenus.

Il y a eu un transfert de valeur des banques classiques vers ces FinTech. Les banques ne les ont pas vu arriver. C'est le secteur privé, extra-bancaire, qui les a développés.

4.2 Vers l'innovation et l'ouverture

Dans la prochaine étape, une compétition va s'engager, plutôt positive pour les banques, sur l'innovation et l'ouverture.

Les GAFAs, mais aussi Alibaba arrivent sur le marché européen.

La nouvelle économie des banques doit intégrer l'innovation et s'ouvrir.

- L'un des grands enjeux sera de créer des plateformes ouvertes open banking avec les API.
- Seront-elles complètement intégrées dans la banque ou seront-elles en service ouvert, de façon à accueillir des acteurs de l'écosystème et pouvoir travailler sur des usages différents ?

Des portails existent. En France, 76 000 API sont actuellement ouvertes et disponibles.

Les banques ont un potentiel sur beaucoup d'applicatifs (applications et processus). Elles peuvent aussi choisir leurs propres API, pour ensuite les intégrer sur ces nouvelles plateformes. De jeunes pousses, FinTech, start-up ou d'autres acteurs (qu'ils soient extra-bancaires comme les retailers ou télécoms), pourront ainsi bénéficier du savoir-faire de la banque.

Cette démarche de collaboration nouvelle apparaît incontournable pour 9 banques sur 10 et 3 FinTech sur 4.

4.3 La banque étendue

Comme pour les industriels de l'aéronautique ou de l'automobile, l'enjeu pour les banques est d'intégrer dans une chaîne de valeur des acteurs qui ne sont pas forcément intégrés à la banque, en allant chercher des produits et services qui vont créer de nouveaux usages, co-construire au service des clients.

3 raisons à cela :

- **Multipolar world** : la compétition globale et internationale oblige les banques à passer par ces plateformes ouvertes pour aller plus vite.
- **Time to market** : on ne peut plus attendre 2 ans pour construire un produit de service financier. Il faut le lancer sur le marché très rapidement pour le tester, voire le retirer, puis recommencer.

² Directive 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015L2366&from=FR>

- **La maîtrise de la technologie.** Elle va plus vite que vous, il faut savoir la maîtriser. À travers ces plateformes ouvertes, on va pouvoir échanger avec des acteurs non bancaires pour intégrer ces nouvelles innovations.

Cette démarche d'innovation et d'ouverture n'est pas naturelle pour les banques : cela demande de la réciprocité, de la confiance et du partenariat. Certaines banques ont pris le risque d'installer cette culture.

4.4 Une opportunité pour la création d'emplois

La création des plateformes ouvertes est une vraie opportunité pour les banques en termes de création d'emplois et d'investissements.

Les départs à la retraite s'accroissent chaque année dans le secteur bancaire. Cependant, je connais une banque qui reçoit 10 000 CV par mois de jeunes, même si ceux-ci restent moins longtemps dans le secteur bancaire que par le passé. Cette collaboration ouverte est aussi un bon moyen de les attirer et de les fidéliser dans le secteur bancaire.

C'est pourquoi il faut mobiliser les institutions et les acteurs autour de cette question de l'emploi.

4.5 Quatre facteurs clés de succès pour continuer à réussir sa transformation numérique

1. **La modernisation par la réalisation de ces plateformes ouvertes** nécessite de revoir les gouvernances, le business model, les modèles opérationnels. C'est aussi une formidable opportunité pour travailler dans un monde plus ouvert. Sopra Steria y consacre beaucoup de temps. Nous avons lancé la **Digital eXperience Platform** : ouverte et connectée, elle répond aux normes DSP2 avec beaucoup d'automatisation et de possibilités. Elle permet d'agréger des acteurs qui viennent de mondes différents autour d'un projet commun : extension internationale, lancement d'une banque full digital, etc.

2. **La numérisation de l'expérience client**, en particulier l'applicabilité du parcours client, c'est-à-dire mieux comprendre le parcours et pouvoir interagir et adapter sa distribution en fonction de ce parcours client.

3. **La diversification que va offrir la directive DSP2.** Loin d'être une contrainte, la legacy est un point de départ pour ré-amplifier la banque à travers les filtres du digital et lui donner une seconde vie.

4. **La cybersécurité et la protection.** Plus vous faites du digital, plus vous êtes visibles, et donc plus vous êtes soumis à des risques. La gestion du risque est le premier métier de la banque. Je connais une banque qui va consacrer plus d'1 milliard € annuels à des investissements autour de la cybercriminalité. Cela me semble raisonnable, car l'enjeu est colossal. Les fraudeurs et les cybercriminels s'organisent de mieux en mieux à travers des écosystèmes internationaux.

En conclusion, la transformation est déjà bien présente. Une prochaine étape est à rechercher pour les banques et les nouveaux acteurs que sont les néobanques, FinTech et autres acteurs extrabancaires, en vue d'une innovation, une ouverture, pour contribuer à des projets communs qui pourraient favoriser l'emploi, notamment en Europe. Cette étape doit s'accompagner des facteurs clés de réussite tels que la modernisation, la numérisation, la diversification et la cybersécurité.

5. Les banques et l'open innovation

Yves TYRODE, directeur général en charge du digital, Groupe BPCE

Ne réinventons pas des choses qui existent déjà dans d'autres secteurs. L'open innovation est entrée dans une phase d'industrialisation. Tous les secteurs d'activité le vivent.

5.1 Ce qui fait consensus dans la profession bancaire

- **L'open innovation n'est plus une option.** On a besoin de tiers et d'ouverture pour être plus compétitifs. Les banques l'ont bien compris. Certaines montrent l'exemple : BBVA ou Capital One ont d'ores et déjà ouvert des portails d'API pour faire du business.

En ouvrant vos API, vous parlez à des développeurs qui vont développer des services différents de ceux que vous êtes habitués à faire.

En France, on pense souvent l'ouverture vers des agrégateurs. Il serait intéressant d'ouvrir nos API à de gros acteurs non bancaires ou non financiers, vers le e-commerce par exemple qui a de grands acteurs du crédit consommation ou autre. Cela permettrait d'ouvrir des marchés nouveaux.

Récemment, le Groupe BPCE a ouvert 40 jeux de data en open data. On veut également ouvrir nos API de manière assez massive.

- **L'open innovation ne se décrète pas.** De grosses organisations nées au XX^e siècle vont travailler avec de petites organisations souvent très agiles, start-up ou FinTech. Pas facile à faire, non pas pour des raisons techniques, mais pour des raisons culturelles. Les time to market, les contraintes des uns et des autres, sont différents. L'univers bancaire l'a bien compris, si j'en juge par le nombre d'incubateurs qui sont sponsorisés par différentes banques et tous les fonds dans lesquels on investit.
- **L'open innovation n'est pas une fin en soi.** Ce qui compte, c'est ce qu'on apporte au client et surtout, quelle valeur on va générer. L'univers bancaire est ultra-concurrentiel. Pour mieux servir le client, il faut maîtriser la technologie, en la considérant à un niveau global, celui d'écosystèmes européens. Sinon la technologie sera maîtrisée aux États-Unis ou en Chine.

5.2 Ce qui doit être réfléchi collectivement

- **L'environnement réglementaire :** il doit être favorable à l'open innovation et il doit créer un cercle vertueux entre les grands et les petits acteurs pour créer de la valeur au niveau local.

Je l'ai vécu dans le secteur du transport avec l'open data. Quand vous ouvrez des interfaces et que vous déréglementez, même avec de bonnes intentions, au final ce sont les grandes plateformes américaines et chinoises en outsourcing qui en bénéficient réellement en termes de génération de valeur.

Ne nous trompons pas d'objectif : au final, il s'agit de mieux traiter nos clients et de créer des géants européens du digital bancaire.

- **Culture d'entreprise : ne pas opposer les acteurs, mais collaborer.** J'ai été patron de start-up en 1999, puis chez Orange, j'ai lancé de multiples produits, dont Orange Money... Dans notre environnement, on commet toujours l'erreur de créer des start-up et FinTech pour supplanter les autres. Au contraire, les start-up et FinTech doivent devenir la R&D et les centres d'innovation des grands acteurs.
- **Sécurité des données :** il y a une contradiction entre deux dynamiques : ouverture avec la Directive de Services de Paiement DSP2 et sécurité avec le Règlement européen sur les données personnelles GDPR ³. Les deux cohabitent de manière complexe. D'un côté, on dit aux banques de protéger les données qui appartiennent à leurs clients, et de l'autre, elles doivent les ouvrir.

Les données bancaires sont très sensibles, beaucoup plus que des données de transport ou télécoms.

De mon point de vue, seuls les fondamentaux technologiques pourront régler cette apparente contradiction.

5.3 Des standards européens pour des API sécurisées

La réponse n'est-elle pas dans une vraie maîtrise technologique de l'écosystème européen ?

On a évoqué les blockchain, il y a aussi la biométrie, les authentifications fortes, les certificats, autant de sujets qui doivent être maîtrisés.

La France a inventé la carte à puce et des champions : Gemplus devenu Gemalto.

La nouvelle carte à puce, ce seront les API sécurisées. Inventons-les ! En investissant massivement.

Le grand risque, c'est de définir des standards technologiques qui soient une somme de déclinaisons locales. Définissons des standards technologiques européens, c'est le seul moyen d'avoir la masse critique et de gagner face aux GAFAs et autres Alibaba.

En conclusion : ouverture oui, technologie oui, avec des standards européens.

_ **Jacques MARCEAU :** Depuis plusieurs années, on voit cette externalisation de la R&D dans l'industrie du médicament, à travers des start-up qui ont la souplesse pour innover.

³

Portail européen du GDPR (*General Data Protection Regulation*) : <http://www.eugdpr.org>

6. Table ronde 1 – Quel leadership pour la France dans un secteur bancaire transformé ?

6.1 Introduction et modération : 3 avis récents sur le bitcoin

Bertrand ANNETTE, associé, Lyncas

Le secteur bancaire se transforme. Des initiatives de toutes natures sont lancées. Des innovations technologiques apparaissent en permanence. Prenons l'exemple controversé du bitcoin et des récentes prises de paroles d'acteurs en prise directe avec ce sujet. Les avis divergent fortement.

- Selon le patron de JP Morgan (Jamie Dimon), « *le bitcoin, c'est une fraude qui va éclater.* » (12 sept. 2017)
- Le patron de Goldman Sachs (Lloyd Blankfein) réfléchit encore et réserve son avis sur le bitcoin, mais se souvient « *du scepticisme quand la monnaie papier a remplacé l'or.* » (3 oct. 2017)
- Pour Christine Lagarde (FMI), « *il est temps de prendre au sérieux les monnaies digitales. Nous sommes au bord de disruptions massives. Un jour, les citoyens préféreront peut-être les monnaies virtuelles.* » (sept/oct. 2017).

Pour esquisser des réponses à la question posée, nous avons préparé cette table-ronde en réunissant des experts de différents domaines (FinTech en France, académique, opérateur de software, conseil).

6.2 Les trois moteurs de l'innovation digitale

Alain CLOT, président-fondateur, France FinTech

Si l'on raisonne en termes d'innovation digitale, la fusée est poussée par 3 moteurs qui accélèrent :

6.2.1 La technologie

Les 3 principes essentiels de la technologie sont :

- **Machine learning et intelligence artificielle,**
- **Blockchain,**
- **Objets connectés** : ils donnent lieu à beaucoup de créativité, notamment dans le secteur de l'assurance.

La technologie a été surestimée dans les premières vagues de FinTech, où il y avait essentiellement de l'usage et du parcours, par exemple une cagnotte par rapport à un moyen de paiement. La composante technologique était assez limitée.

Actuellement, on sous-estime la FinTech. La blockchain est une solution qui cherche un problème. Il y a tellement de possibilités de déploiement que je vois beaucoup d'équipes start-up se monter sur un principe technologique sans savoir sur quels usages ils vont se développer.

6.2.2 Infrastructures et réglementation

En France, l'innovation a été ralentie, contrairement à Londres en particulier, où la défense du consommateur passait aussi par l'invention de nouveaux services et la concurrence.

La régulation française a beaucoup évolué : elle est plus compétitive, l'articulation entre les différents régulateurs est assez performante.

L'open innovation est le principal moteur de l'infrastructure.

6.2.3 L'évolution des modes de consommation

- **Le consommateur est devenu un utilisateur.** Le moment de consommation est un moment de raison. Pour capturer le client, je dois intervenir avant, au moment d'échanges, d'informations, sur les chats, les forums de discussion. Le client veut participer à la décision. Les banques, et plus encore les assurances sont concernées.
- **Le consommateur est international.** On n'a jamais réussi à construire de grandes banques européennes du fait d'une réglementation, d'une fiscalité et d'une culture différentes dans chaque pays. Les grands groupes bancaires ont fait du multi-local, mais pas du consommateur européen. Aujourd'hui, on consomme de la même manière à Aurillac ou Singapour. Donc on commence par créer un profil pour atteindre des économies d'échelle.

- **Il y a une forme de banalisation** : les consommateurs veulent accéder aux services financiers comme ils accèdent aux transports, aux réseaux sociaux, à la culture ou à la musique. Même si l'équation se pose en ces termes : service financier = service + réglementation.

6.3 Formation : les étudiants ont besoin des entreprises

David BOUNIE, directeur du département Sciences Économiques et Sociales, Télécom ParisTech

Les évolutions que l'on observe dans le monde de la banque et des FinTech, on les vit aussi dans le monde de la formation. On passe sous silence les hommes qui font les API, les ingénieurs que l'on forme aujourd'hui, ou les personnes en poste que l'on a besoin de reformer. **Le pari du leadership de la France ne pourra être relevé qu'à condition de repenser la formation initiale et la formation continue dans les entreprises.**

D'abord il faut comprendre ce qui se passe. Le décalage est complet entre notre enceinte et les écoles d'ingénieurs, à ParisTech, Polytechnique ou les Mines par exemple. La formation d'un ingénieur du numérique aujourd'hui est différente de celle des télécoms il y a 15 ans. On enseigne non plus seulement les technologies de l'informatique et de l'électronique, etc., mais l'étudiant doit aussi avoir une vision politique, économique, sur l'innovation.

Pour sensibiliser les étudiants aux innovations technologiques, le monde de l'entreprise doit être partie prenante de la formation. Le corps enseignant, les écoles ont besoin des entreprises, en l'occurrence les banques et les FinTech, pour nous conseiller et adapter notre système de formation aux besoins du marché.

6.4 Paiement : rapprochons-nous du nord de l'Europe pour devenir des champions

Rémi GITZINGER, directeur exécutif, Galitt

Notre cabinet conseil est spécialisé dans les paiements. Dans ce domaine, le contexte est très sympa aujourd'hui avec la DSP2, une évolution majeure en Europe, qui va nous sortir du schéma classique : la carte bancaire pour les Français et les Anglais, le cash pour les Allemands, le prépayé pour les Italiens, etc.

Nous devons nous projeter dans ce nouveau cadre réglementaire DSP2. L'agrégation et l'initiation de paiement sont les nouveaux ingrédients pour réussir à faire émerger en Europe de nouveaux acteurs mondiaux.

L'Europe doit saisir sa chance :

- Les écosystèmes sont en place.
- En France, on a des champions de l'agrégation dans la FinTech.
- Les banques ont une expérience de 30 ans dans l'univers de la transaction et du paiement.
- Les consultants sont excellents.

Profitons de ce qui arrive avec les API, avec l'Instant Payment. Regardons du côté du nord de l'Europe. Rapprochons-nous de la Suède, de la Hollande ou du Danemark, qui sont très en avance sur l'innovation. Plus digitaux, plus petits aussi, ces pays peuvent trouver consensus plus vite.

Ensemble, nous pourrions peut-être créer des champions en matière de paiement.

6.5 Industrie du logiciel : l'innovation a transformé le métier

Guillaume BLOT, Digital Transformation Officer, Sopra Banking Software

L'innovation s'est accélérée avec la convergence de beaucoup de technologies. Je vais vous dire comment nous ressentons cette innovation permanente qui transforme actuellement le métier d'industriel du logiciel pour mieux servir l'écosystème.

Habituellement, les logiciels étaient conçus en fonction d'une demande de la part d'un ou plusieurs clients, ce qui déclenchait un cycle long à base de spécifications, de cahiers des charges, 1 à 3 ans pour déployer la solution. Typiquement, cette demande arrivait à chaque nouvelle réglementation au titre d'une compliance prudentielle.

Aujourd'hui, si l'on attend cette demande de la part de nos clients pour faire évoluer l'offre par rapport aux besoins du marché, ça ne suffit plus. Nous sommes obligés de nous ouvrir pour travailler en co-évolution avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème :

- Les banques : acteurs historiques,
- Les FinTech,

- Les tutelles des différentes réglementations : DSP2, GDPR, mais aussi le Règlement eIDAS⁴ qui devrait impacter l'ensemble du secteur. Ce ne sont pas des réglementations prudentielles, mais elles cherchent soit à libéraliser le service, à l'ouvrir, soit à le contrôler, à le réguler au mieux.

En tant qu'industriel du logiciel, Sopra Banking est un acteur pivot, qui essaie d'agréger l'ensemble des contributions, prendre les meilleures innovations, afin de proposer des solutions à l'ensemble de l'écosystème (et non pas à un seul client). Ces solutions sont capables d'évoluer d'elles-mêmes, à un cycle beaucoup plus rapide de 6 mois, pour trouver des cas d'usage de l'ensemble des innovations qui arrivent.

6.6 Trois expériences françaises

Bertrand ANNETTE : Pour nous aider à nous projeter dans le futur et nous positionner en tête, il est utile de se rappeler certaines expériences passées. La France a su faire naître des acteurs mondiaux. D'autres tentatives se sont soldées par des échecs. Dans les deux cas, des enseignements pourraient être tirés : carte bancaire, minitel, paiement par mobile.

6.6.1 Cartes bancaires : demain l'agrégation ?

_ **Rémi GITZINGER** : Dans les années 1980, les banques ont réussi à se mettre autour de la table pour promouvoir la carte bancaire. Cette technologie française reste un vrai succès. Autour de la carte à puce sont nées des entreprises, petites à l'époque : Gemplus, Ingenico, Oberthur..., qui ont réussi à se transformer et à devenir des acteurs mondiaux aujourd'hui, grâce à la carte.

Demain, travaillons avec les API, et poussons les acteurs leaders de l'agrégation : Linxo, Bankin, etc., Ils seront peut-être les Ingenico de demain.

6.6.2 La banque alternative

_ **Alain CLOT** : Bon nombre de ces acteurs travaillent déjà avec les banques. Les fonctionnalités d'agrégation sont déjà largement dans les banques, soit à travers un partenariat, un développement organique ou une acquisition.

Le Minitel a été une vraie révolution. Gratuit, il fut le premier modèle financier à distance. Il a permis d'éduquer les citoyens à un autre mode de consommation. Aux États-Unis, la consultation des comptes à distance est arrivée dans les années 1990, alors que les virements étaient déjà largement installés en France. Les premiers acteurs alternatifs sont peut être nés en France : Cortal Consors ou Boursorama. Ces modèles permettaient de consommer l'intégralité du service bancaire de manière totalement alternative par rapport au système classique : ils proposaient déjà un accès, une accumulation de données, un parcours, etc.

6.6.3 L'ouverture du dossier médical

_ **Alain CLOT** : Il y a une autre innovation très forte en France : l'ouverture du dossier médical. Le jour où l'on a dit aux médecins qu'une radio des poumons ne leur appartenait pas, qu'elle appartenait économiquement à la sécurité sociale et politiquement au patient, cela a entraîné tout un débat sur la protection et la fluidité des données. Ce sont ces mêmes débats que nous avons aujourd'hui sur les données bancaires.

Nous avons été pionniers en France sur la libération du dossier médical. Le consommateur français récupère la propriété de sa donnée et sa capacité à l'exporter ou l'échanger, et c'est bien pour tout le monde, y compris pour les banques.

Rappelons que les FinTech sont régulés fortement. En France, il n'y a pas de système de « bac à sable » (sandbox). Nous sommes régulés de la même manière pour les mêmes activités. Les briques techniques de la FinTech sont pour une part très significative des briques bancaires.

6.7 L'ouverture des données en débat

_ **Guillaume BLOT** : Dans le rapport de la Fondation Concorde auquel on a contribué, la majorité a plutôt convergé sur le fait qu'il fallait trouver un mécanisme de « bac à sable », y compris en France, a minima réglementaire, voire même d'un point de vue technique à l'échelle de l'écosystème. Je renvoie à ce rapport[if !supportFootnotes][1][endif].

⁴ Règlement européen du 23 juillet 2014 (n° 910/2014/UE) sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.
<https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/>

Mais sans parler de l'open data, même de manière régulée par le biais des API sécurisées, je constate une frilosité dans les banques pour l'usage qu'elles font de la data pour elles-mêmes, en interne, entre leurs différentes activités et leurs différents métiers. Et pourtant la Fondation Concorde a auditionné la CNIL sur ce point : la CNIL n'y a vu aucun problème. Certains établissements bancaires devraient commencer par travailler sur l'usage de la donnée pour eux-mêmes, afin de mieux l'utiliser, mieux la valoriser, pour répondre à certains enjeux du digital.

_ Une intervenante dans la salle : J'étais aux manettes lorsque nous avons imposé aux banques la carte à puce. L'argent est une hormone dans notre vie sociale. L'usage, la perception que nous en avons, vont considérablement évoluer dans la prochaine décennie. Le bitcoin est aux crypto-monnaies ce que le Minitel a été à l'internet. Un grand bac à sable où l'on a laissé faire, jusqu'à ce qu'il dévie et se pirate lui-même.

Aujourd'hui, les combats sont assez poussés pour faire comprendre aux gens que leur donnée de santé est une donnée intime au niveau de la personne, et qu'une fois anonymisée, elle devient un bien collectif qui sert des systèmes préventifs et prédictifs efficaces.

La banque doit progressivement aller dans ce sens. Actuellement, nous nous freinons nous-mêmes sur la perception de la monnaie et sur la perception du nuage de données que secrète un individu de par le fait qu'il vit et qu'il fait des transactions. La sortie par le haut va passer par là. Le gisement d'expertise est en France. Il n'a jamais quitté le territoire.

Par contre, nous sommes devenus une ferme à start-up et à ingénieurs. Il faut retourner la vapeur. À cette époque, nous étions propriétaires de tout, de nos idées, de notre vision du monde. Il faut se réapproprier, se réaffirmer, au niveau de l'Europe, et non pas de la France.

_ Bertrand ANNETTE : La présence de David Bounie à cette table ronde traduit implicitement ce besoin d'élargir le point de vue des ingénieurs pour les rendre plus acteurs et citoyens.

_ Jacques MARCEAU : Vous aurez remarqué qu'il y a une majorité d'hommes aujourd'hui. Pourtant nous avons invité beaucoup de femmes. Aussi je lance un appel : faisons en sorte que les jeunes femmes choisissent des cursus technologiques et numériques.

6.8 Banque mobile : les leçons d'un échec

_ Rémi GITZINGER : En France, on avait les telcos et les banques il y a dix ans pour faire du paiement mobile. Tous les ingrédients étaient réunis pour créer de nouveaux champs. Nous devons tirer les leçons de cet énorme échec.

_ Alain CLOT : En France, nous avons historiquement manqué :

- D'une régulation ouverte à l'innovation. Les choses ont changé, il y a une vraie révolution culturelle.
- De financement. Le capital-risque était quasi inexistant. Cette année, la France est leader en Europe sur les levées en capital-risque.
- D'un consommateur « verticalisé » dans ses modes de consommation. Aux États-Unis ou en Angleterre, il y a toujours eu 6 ou 7 fournisseurs quand la France était marquée par un modèle de la banque universelle performante. Les choses évoluent aussi sur ce point.

6.9 Des menaces sur le marché français

_ Bertrand ANNETTE : Pour permettre à la France d'affirmer un leadership, il est aussi nécessaire de savoir identifier les menaces qui pèsent sur notre marché intérieur.

6.9.1 Un climat d'ubérisation souffle sur les banques françaises

_ Alain CLOT : S'agissant du secteur financier, la France est un cas d'école en matière de potentiel de disruption. Beaucoup de fonds d'investissements internationaux s'intéressent la France. Une conjonction de caractéristiques qualifie ce climat d'ubérisation :

- Le coût d'acquisition du client bancaire est élevé (plusieurs centaines d'euros) Cet élément peut être contourné par d'autres modes d'acquisition de clientèle moins chers.
- La rentabilité de la relation client est plutôt satisfaisante.
- La réglementation vient de s'ajuster. Plus l'on retarde la réponse au besoin du consommateur, plus violent est la correction. C'est ce qui s'est passé chez Uber : le client en a eu assez d'attendre son taxi sous la pluie. La FinTech s'installe au croisement de la frustration et de la marge.
- Le consommateur migre fortement : la France est l'un des pays européens où l'on consomme le plus de services financiers par internet.

Le vrai risque, ce ne sont pas les FinTech, ce sont les GAFAs et les BATX. Facebook fait du crédit, Google a une licence bancaire et Alibaba a collecté 90 milliards de dollars dans sa première année d'activité ! Au même niveau qu'un grand acteur. Ils ont parfaitement identifié ce marché. Ils ont de la donnée qui à la fois réduit le coût d'acquisition et permet de fournir des services sans même accéder aux comptes bancaires. Apple a 900 millions d'identités de détenteurs de carte bancaire, avec les adresses mail associées ! En termes de réduction du coût d'acquisition au client, c'est un atout considérable.

6.9.2 FinTech : ne pas perdre l'agrégation

_ **Rémi GITZINGER** : Nos FinTech ont une carte à jouer sur l'agrégation. Aujourd'hui, ce sont des fonds américains qui investissent sur de la FinTech allemande, qui travaille avec des ingénieurs polonais pour émettre des services au-delà de l'Allemagne, jusqu'en Australie et aux États-Unis : N26, Wirecard, Fidor (racheté par BPCE)... Faisons attention. Nous avons un écosystème. Si l'on se met nous-mêmes des bâtons dans les roues, d'autres acteurs en Europe et les GAFAs prendront la place.

_ **Alain CLOT** : La France a tout intérêt à fabriquer des champions de l'agrégation, en développant la recherche groupée, des capacités d'exportation. Nous sommes en pointe dans ce domaine. Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain du fait de ces histoires d'API et de "web scraping". L'agrégation est un sujet d'urgence nationale ! Si l'on ne réagit pas tout de suite, on va faire le lit des fonctions d'agrégation des GAFAs.

6.9.3 L'Afrique est en avance sur nous

_ **Guillaume BLOT** : Sopra Banking est également présent en Afrique, un territoire en pleine bancarisation. Du fait d'un cadre réglementaire différent, plus libre, moins rigide, cette bancarisation se déroule de manière surprenante. Les éléments clés d'innovation sont presque en avance par rapport à ce que l'on fait chez nous. La téléphonie mobile s'est développée bien plus vite que la téléphonie fixe.

_ **Alain CLOT** : Les Kenyans par exemple sont les rois du paiement et de la transformation de la relation financière. Les africains sont en moyenne faiblement bancarisés, mais ont presque tous un smartphone, ils passent directement "de l'apéritif au dessert", en arrivant immédiatement aux applications et aux modèles horizontaux. Ils sont à cet égard en avance sur nous.

La capacité à construire un savoir-faire, un prix de revient, et à l'exporter, c'est un besoin nouveau qui va se répandre dans tout le système financier mondial. Il faut agir vite.

6.9.4 Le risque de perte de souveraineté

_ **Alain CLOT** : Les géants du web (Facebook, Google) confient souvent leur recherche à des experts français. On se comporte à cet égard comme un pays émergent en fabriquant de l'expertise grâce à notre système académique performant, envoyée chez nos concurrents qui nous revendent le produit fini. C'est une folie ! L'emploi des jeunes, la souveraineté, en dépendent. Dis-moi qui te finance et je te dirai si tu es libre.

J'ai connu un pays, le Canada, qui avait remis les mains de son financement à des acteurs américains dans une proportion énorme et qui a compris qu'il perdait sa souveraineté politique. Par toutes sortes de mesures intelligentes, en faisant la promotion de l'innovation locale, il a vite réintégré les acteurs basés au Canada.

6.9.5 Bitcoin et crypto-monnaies

_ **Un participant** : Le bitcoin et les crypto-monnaies ont permis l'évasion fiscale, le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux, et plus récemment, le paiement d'un ransomware eu égard à l'anonymat du bitcoin.

_ **Guillaume BLOT** : Le bitcoin s'est créé très au-delà de l'économie souterraine. Sur le Dark Web, n'importe qui peut se fournir en stupéfiants, armes ou commanditer des hackers à l'aide de cette monnaie anonyme. De façon plus large, le rapport de la Fondation Concorde s'interroge sur la possibilité d'une transparence de la régulation sur ce marché parallèle qui s'est créé à l'échelle de la planète.

_ **Alain CLOT** : Il n'y a pas d'avenir dans les paiements et transferts sans une connaissance minimale du client et de l'origine des fonds. À défaut de pouvoir identifier les personnes, on devra se positionner en termes de réglementation et aussi de morale.

6.10 Les lignes de force pour affirmer le leadership français

_ **Bertrand ANNETTE** : après avoir exposé et développé un certain nombre de constats, nous proposons de mettre en avant les facteurs clés qui permettrait de soutenir l'ambition de leadership de la France.

6.10.1 Fédérer les acteurs

_ **Guillaume BLOT** : Je ne sais pas si demain, il y aura un leader européen. Mais il devra effectivement maîtriser les API. Et surtout, il aura réussi à fédérer le maximum d'acteurs autour de lui sur ces logiques d'échanges sécurisés et maîtrisés à l'échelle de l'écosystème. C'est ce que nous essayons de faire chez Sopra Banking. C'est pourquoi nous avons la prétention d'être l'un de ces leaders européens.

Notre stratégie évolue :

- En recherchant à fédérer les acteurs technologiques : d'ailleurs le rapprochement avec Galitt ici présent est annoncé.
- En s'ouvrant au monde de la recherche : la FinTech est vue comme une recherche à bas coûts pour certains, mais c'est aussi une recherche très dynamique.
- En s'ouvrant à la recherche fondamentale : nous parrainons et investissons lourdement à l'institut Mines Télécoms sur plusieurs chaires.
- En fédérant l'ensemble des savoirs : les questions ne sont pas que technologiques. La révolution digitale soulève des questions philosophiques, économiques, sociétales. Il faut maîtriser le cadre juridique et le cadre sociétal pour voir jusqu'où nous pouvons aller en matière de protection de la vie privée et des données.

6.10.2 Co-réguler

_ **David BOUNIE** : La co-évolution se fait au niveau de la formation et des acteurs de l'écosystème. Et l'idée d'une régulation collaborative, ou co-régulation, est en train d'émerger dans plusieurs pays européens. Les problématiques sont tellement complexes, que ce soit avec les API sécurisés ou les agrégateurs, que le régulateur bancaire, pour se prononcer sur les agréments, doit faire appel à d'autres autorités.

L'une des conditions clés du développement de cet écosystème sera la capacité du régulateur à accompagner les acteurs en collaboration avec d'autres autorités de régulation telles que l'Autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI), la CNIL pour le respect de la protection des données personnelles, l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

6.10.3 Évaluer des choix réglementaires

_ **David BOUNIE** : Une autre question se pose : quel est le retour sur investissement des choix réglementaires opérés par les décideurs publics ? Après avoir encadré, il faudrait évaluer leur efficacité sur le développement des marchés.

L'Angleterre a clairement fait le choix d'encourager l'innovation sur le marché, avec la mise en place d'un bac à sable, au détriment parfois des acteurs en place. Le marché français a plutôt privilégié une règle de proportionnalité dans le respect de tous les acteurs, en prenant en considération les risques ou la taille. Au-delà des questions de formation, des technologies, de la collaboration entre tous les acteurs, il faudra mesurer l'efficacité du système de règles sur le marché. D'un point de vue académique, cette question est très floue. On n'a pas les données. Pour les acteurs ou les régulateurs, ces questions sont sensibles, mais on n'a pas de conclusions.

_ **Alain CLOT** : L'étude d'impact de la réglementation est essentielle. En Angleterre, le soutien aux acteurs locaux a créé un élan de l'emploi qualifié. C'est le premier contributeur à la balance commerciale et aux impôts !

6.10.4 Statuer sur l'identité numérique

_ **Guillaume BLOT** : Trois acteurs ont été cités : CNIL, ANSSI et les tutelles habituelles du secteur bancaire, dont l'ACPR. L'Etat a aussi un rôle à jouer. Alain Clot a évoqué le coût d'enrôlement d'un acteur dans un univers numérique. Au titre du règlement eIDAS européen, un certain nombre de pays développent une identité numérique nationale qui sert aux services publics et qui est ouverte à d'autres secteurs d'activité. Il est utilisé par DSP2 pour la partie authentification, mais il n'a pas encore été décliné pour la relation et l'identification de l'utilisateur, ou du client, ou de l'utilisateur. Il faut le faire progresser aux niveaux européen et français.

La France s'est engagée. Mais on doit déterminer un statut très clair sur cette logique d'identité numérique, d'authentification régalienne. C'est une attente de l'écosystème bancaire et des FinTech pour simplifier la vie et le coût d'enrôlement.

Sopra Banking a justement développé un projet en s'appuyant sur la carte d'identité belge à puce pour faciliter l'enrôlement et faire baisser drastiquement le coût.

Évidemment, un juste équilibre reste à trouver pour favoriser en priorité les entreprises européennes. Il s'agit de ne pas trop favoriser les autres acteurs qui pourraient en bénéficier de la même manière.

6.10.5 Le passeport européen

_ **Alain CLOT** : Pour fabriquer des champions européens, fabriquons d'abord des champions locaux, sur le modèle Airbus.

Contrairement à ce que l'on dit, tous les pays européens sont en train de se battre pour créer des dispositifs attractifs qui réduisent le coût d'acquisition au client.

En France, la configuration est singulière : le client continue de rentrer en relation avec une banque parce qu'il y a un guichet en bas de chez lui, mais il le fréquente de moins en moins. Si le banquier ferme son guichet, il le quitte, alors même qu'il n'y va plus. Le client français ne veut pas payer la principale valeur ajoutée qui est le conseil. Il paie ce qu'il ne doit pas payer, mais il ne paie pas ce qu'il devrait payer !

Dans les autres pays, le système de retraite par capitalisation a permis d'éduquer le consommateur à payer le conseil pour se construire un patrimoine. Ce qu'en France on ne fait pas. Les banquiers sont enfermés dans une option gratuite donnée au client. Le risque est asymétrique.

Le maître-mot de la bataille est le passeport européen. Si je suis régulé dans un pays, j'ai accès aux autres pays, y compris bientôt si je suis une banque de licence complète. L'Europe est en train de créer un statut de banque paneuropéenne – une sorte de bac à sable. Alors que le consommateur européen n'existait pas, le digital le fait émerger, d'où des économies d'échelle et l'importance du passeport de régulation. DSP2 va accélérer formidablement les choses. Nous avons quelques trimestres devant nous pour fabriquer quelque chose.

_ **Bertrand ANNETTE** : C'est un paradoxe français : la France a une culture scientifique et financière très pointue, qui s'arrache à l'étranger, et un citoyen dont la culture du risque et la culture financière sont faibles. Il faut favoriser l'acculturation.

_ **Alain CLOT** : La France a le 2ème taux d'épargne d'Europe et la première aversion au risque en raison de l'absence de construction de patrimoine dans la durée. C'est la pire des configurations.

_ **Rémi GITZINGER** : L'identité numérique est la recette du leadership. C'est le consentement du citoyen et du consommateur. Il faut construire un cadre, des acteurs et tous les ingrédients – API, maîtrise de la technologie... – pour avoir des plateformes européennes. Travaillons avec l'Europe du Nord. Demain, ce sera l'accès à la data.

6.10.6 Anticiper les nouveaux services

_ **Guillaume BLOT** : Grâce aux nouvelles technologies, la logique de plateformes, la sécurisation à base de blockchain pour les services de confiance, de nouvelles formes de produits financiers ou bancaires apparaissent, comme le crowdfunding et d'autres qui sont quasiment monnaie courante.

Cela fait naître de nouveaux acteurs, de nouvelles opportunités. Les acteurs traditionnels doivent anticiper l'arrivée de ces nouvelles formes de relation client ou de produits financiers et bancaires sur le marché.

_ **Bertrand ANNETTE** : On le voit : le potentiel est là, mais il faut accélérer. Très vite. On a la capacité à faire.

7. Table ronde 2 – Quelle réglementation pour encourager l'innovation et répondre aux enjeux de cybersécurité et de protection juridique ?

7.1 Introduction et modération

Thibault VERBIEST, avocat associé, DS Avocats

Trouver le juste équilibre entre des principes qui peuvent sembler contradictoires s'apparente à un jeu de funambule. D'un côté, le souci d'innovation crée des territoires attractifs ; de l'autre, il faut préserver l'intégrité des marchés, l'ordre public, la protection du consommateur, la sécurité des transactions.

En Europe, ces 3 dernières années ont vu des textes qui impactent la réglementation, la banque digitale, la FinTech et maintenant la crypto-finance.

- Le règlement eIDAS : bien qu'il ne soit pas spécifique au secteur bancaire et aux FinTech, il a une importance cruciale dans les échanges, les transactions électroniques.

- La 4ème Directive anti-blanchiment⁵ et son avatar la 5ème Directive qui abordera les cryptomonnaies. Elle inaugure une régulation des acteurs qui se livrent à du commerce de cryptomonnaie.
- *La Directive de Services de Paiement DSP2 : parfaite illustration de ce pas de danse. Le secteur des paiements représente encore aujourd'hui 50% de la FinTech. La DSP2 bouscule les équilibres, avec une volonté de promouvoir l'innovation tout en garantissant l'intégrité des marchés, l'ordre public, la protection du consommateur - Le Règlement européen sur les données personnelles GDPR* vient complexifier la lecture du cadre réglementaire.

En France, **la loi pour une République numérique**⁶ a créé la portabilité des données, à la fois données personnelles et données de consommation (GDPR). Cela va accélérer le phénomène d'open banking, la facilité de migrer d'un service bancaire en ligne vers un autre service qui serait par exemple proposé par des FinTech.

Concernant les GAFAs, **le droit de la concurrence** a été le seul véritable levier européen pour leur faire entendre raison par rapport à certains comportements jugés abusifs.

Eric Pérès, le Règlement GDPR apporte-t-il une configuration similaire au droit à la concurrence par rapport aux GAFAs ?

7.2 GDPR : un nouveau levier de compétitivité

Eric PÉRÈS, vice-président de la CNIL

Le Règlement européen sur les données personnelles va s'imposer en mai 2018 à tous les Etats membres. Aujourd'hui, les entreprises françaises ne sont pas préparées à ce séisme. La puissance des GAFAs est tout à fait proportionnelle à l'incapacité de la France et de l'Europe à imposer des standards. Tant qu'ils n'ont pas eu d'obstacle, les Américains ont avancé. Au moindre obstacle, ils vont orienter leurs innovations en fonction des marchés et des publics.

Pour la CNIL, le GDPR est une opportunité. Au-delà de la souveraineté des nations et des institutions, il s'agit aussi des individus. La protection de la vie privée est un véritable enjeu économique, social et politique. La donnée, et plus particulièrement la donnée à caractère personnel, est au coeur de l'économie.

- **Exemple avec le véhicule connecté :** la CNIL a fait voter en plénière un pacte de conformité sur le véhicule connecté. Jusqu'à présent, les constructeurs automobiles pensaient pouvoir se protéger de tous les autres acteurs, en amont et en aval. Nous avons réussi à faire en sorte que les contraintes juridiques deviennent des avantages compétitifs.

Il en est de même dans le secteur bancaire. La DSP2 nous dit qu'il y a d'autres acteurs dans la chaîne des paiements qui vont pouvoir passer sans une relation contractuelle. On attend aussi l'autorité bancaire européenne sur les infrastructures et les API. Comme pour les constructeurs automobiles, les banques vont vite comprendre leur intérêt à s'allier avec les acteurs de FinTech, dans de véritables relations de partenariat qui servent l'innovation et les entreprises.

7.2.1 Des gages de confiance

La GDPR est un levier de compétitivité, parce que la confiance est au coeur d'un modèle économique ou d'une plateforme, et que ce Règlement européen apporte des garanties :

- La capacité à collecter loyalement les données,
- La transparence sur les traitements,
- La mise en œuvre de traitements qui servent une finalité.

Traiter des données à caractère personnel n'est pas une difficulté lorsqu'on respecte la finalité, la proportionnalité et la loyauté des outils.

7.2.2 La nécessaire prise de conscience des entreprises

La CNIL accompagne tous les acteurs, que ce soit pour le véhicule, l'assurance ou les banques, notamment par rapport aux obligations qui s'imposent aux banques dans le domaine de la lutte contre la fraude externe et interne ainsi que le blanchiment.

⁵ Les principales innovations de la 4ème Directive anti-blanchiment et financement du terrorisme en 12 points. Lettre d'information de Tracfin, oct. 2015. https://www.economie.gouv.fr/files/nspecial_4edirective.pdf

⁶ Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=general&legislature=14>

Si nous voulons réussir ce défi en Europe, le GDPR sera un allié, à condition d'en faire un atout. Je l'ai vu dans certaines grandes entreprises : on confie ce sujet au Directeur des Systèmes d'Information, voire à un juriste, sans bien comprendre que c'est une réflexion sur toute la chaîne de valeur dans son rapport avec la donnée.

Le montant des sanctions va faire réfléchir les entreprises. La CNIL est malheureusement amenée à sanctionner. Les amendes peuvent s'élever à hauteur de plusieurs millions d'euros. Le GDPR imposera deux catégories de sanctions aux entreprises à hauteur de :

- 4% du chiffre d'affaires consolidé,
- 2% du chiffre d'affaires consolidé.

7.2.3 GAFA : extension de la notion d'établissement principal

Le GDPR innove sur le critère d'établissement principal. Que quel que soit le lieu où se trouve le responsable de traitement, le GDPR va s'appliquer dès lors que celui-ci s'adresse à un ressortissant de l'UE. Pour les Américains, l'Europe est un gisement de données de très haute qualité. Dès lors qu'un traitement va cibler un ressortissant de l'UE et que l'activité se situe sur le territoire de l'UE, ils ne pourront plus se cacher derrière un paradis.

7.2.4 Le droit à la portabilité des données

Le GDPR ouvre le droit à la portabilité pour les citoyens et les consommateurs : une entreprise qui ne respectera pas la promesse qui a été à l'initiative de la collecte des informations et du service rendu verra partir très vite ce qui est au cœur de son activité.

Je rassure les banques : toutes les données ne peuvent pas être portables : les métadonnées issues d'un savoir-faire (scoring...) ou d'algorithmes ne peuvent pas faire l'objet de portabilité.

Ce droit à la portabilité pourra s'exercer sur la base du consentement. Par exemple, dans le cas d'un véhicule connecté, un acteur peut imposer de collecter des données à caractère personnel, notamment pour assurer la sécurité du conducteur. Mon garagiste pourra collecter ces informations à travers la prise OBD.

7.2.5 Sanctions : le principe de responsabilité (accountability) va changer

Jusqu'à présent, la CNIL était le guichet unique des sanctions. Ce guichet unique va devenir européen. Le G29 changera et les CNIL européennes vont travailler en ce sens. C'est une opportunité pour l'innovation et une plus grande responsabilité également pour les entreprises : elles vont devoir mettre en place tous les dispositifs de sécurité, de stockage et d'accompagnement des données.

À partir de mai 2018, **il n'y aura plus de demande d'autorisation auprès de la CNIL**, à l'exception de certaines données de santé (le NIR ou les données génétiques par exemple).

Un acteur pourra mettre en place une innovation en toute connaissance de cause. Nul n'est censé ignorer la loi. **Il aura l'obligation de mettre en place :**

- **Un système de gestion du risque,**
- **La cartographie des traitements et de l'information,**
- **La désignation d'un DPO (Data Protection Officer, successeur du CIL) rendu obligatoire dans toutes les administrations,**
- **Des études d'impact sur la vie privée (ou PIA : Privacy Impact Assessment),** ce qui était auparavant les autorisations auprès de la CNIL.

Les entreprises ou les administrations vont devoir associer la politique de la collecte et de la gestion de données à la politique de sécurité, tant pour les consommateurs que pour les citoyens.

En ce sens, ce sera un fabuleux facteur de compétitivité et d'innovation.

7.2.6 Droit à l'oubli et blockchain

_ **Thibault VERBIEST** : D'aucuns estiment qu'il y aurait une incompatibilité entre le droit à l'oubli et la blockchain. Quel est votre avis ?

_ **Eric PÉRÈS** : La blockchain est une sorte de grand registre qui contient toutes les transactions, comme dans un livre de comptes. Je retiens que la blockchain, dans son principe, supprime le tiers de confiance. C'est le réseau, avec ses nœuds, ses blocks, etc. qui valide. Donc par définition la blockchain n'est pas falsifiable. On ne peut pas revenir en arrière. C'est pourquoi parler du droit à l'oubli dans la blockchain, c'est parfois un non-sens.

Je rappelle également que le droit à l'oubli n'est pas l'effacement des données. Le droit à l'oubli est un déréférencement des informations, suite à l'arrêt Google Spain. L'enjeu juridique est de savoir si on peut imposer à Google un déréférencement sur l'ensemble des extensions nationales.

La blockchain est un réseau de bases de données. En principe, les clés de chiffrement garantissent le secret du contenu. Cependant, des conventions doivent interdire à ceux qui en ont la maîtrise certains types de transaction ou la possibilité de rendre publics certains éléments de la blockchain.

_ **Thibault VERBIEST** : Merci d'avoir répondu. L'émergence des ICO (*Initial Coin Offering*) nous place au coeur des réseaux de blanchiment, avec au centre la question de la blockchain, publique en particulier. Bitcoin, Ethereum... permettent l'anonymat. Comment identifier les parties dans les transactions ? L'industrie propose déjà des solutions, big data ou modules complémentaires. Quoi qu'il en soit, les ICO obligent un régulateur comme l'AMF à se positionner dans un contexte européen, mondial. C'est peut-être l'opportunité de créer une certaine attractivité de la France, sans badiner sur les principes essentiels de régulation. Franck Guiader, va-t-on vers un début de régulation anti-blanchiment ?

7.3 ICO : La France observe les différentes formes qui existent

Franck GUIADER, directeur de la division FinTech, Innovation et Compétitivité, Autorité des Marchés Financiers

Nous sommes opposés au régime du « bac à sable », si cette terminologie signifie en termes de régulation qu'elle consiste à ériger des murs étanches entre les acteurs traditionnels et des start-up, en donnant des *waivers* juridiques à des acteurs qui développent des services financiers identiques à travers des plateformes nouvelles.

Pour autant **nous sommes très ouverts et bienveillants vis-à-vis de l'innovation, qu'elle vienne d'acteurs traditionnels ou de nouveaux entrants**. Les autorités françaises construisent aujourd'hui la réglementation de demain pour accompagner le développement de l'innovation notamment dans le domaine numérique. Nous accompagnons des projets au quotidien dans l'état de la réglementation actuelle, mais aussi en terme de prospective réglementaire qui s'inscrit aussi au niveau européen et international. Les régulateurs se sont entendus pour travailler ensemble. Avec l'ACPR, nous avons constitué un forum FinTech dans lequel la CNIL est invitée, ainsi que d'autres autorités.

Les déclarations récentes de la part de dirigeants de certains, qui évoquent tantôt un fraude tantôt une opportunité montrent que les banques s'interrogent sur l'impact des nouvelles technologies sur leur modèle d'affaires.. Il convient de ne pas répondre de manière passionnée, mais de garder la tête froide et d'examiner les tenants et les aboutissants juridiques, économiques et technologiques de l'environnement blockchain.

7.3.1 Le phénomène des ICO

Les opérations d'ICO (pour « Initial Coin Offering ») ont émergé il y a environ un an et demi et se sont intensifiées au cours de l'été 2017. Elles consistent à lever des fonds en jetons (ou « tokens » en anglais). Le jeton est un actif numérique qui joue un rôle central dans les technologies blockchain. Dans le cas des ICO, ils servent à financer généralement un projet technologique basé sur l'une des technologies DLT. Le terme « ICO » fait référence à l'acronyme « IPO » (*Initial Public Offering*) qui définit les introductions en bourse. Jusqu'à présent, environ 2 milliards \$ ont été récoltés dans les ICO dans le monde. Ce qui est loin d'être négligeable, mais qu'il convient de comparer aux 56 milliards \$ d'IPO dans le monde sur une année.

Les ICO ont des formes extrêmement différentes. L'achat d'un jeton émis par une société technologique peut me promettre plusieurs choses :

- Valoriser ce jeton en fonction de l'offre et la demande qui peuvent éventuellement se créer sur un marché secondaire ;
- Et éventuellement avoir aussi un droit de propriété (i.e. participer à la gouvernance de la société émettrice de tokens);
- Et/ou éventuellement avoir droit d'usage à la technologie adossée à cette société.

Ailleurs, dans les autres pays et les autres juridictions, plusieurs autorités ont commencé à se positionner sous l'angle de la commercialisation de ces jetons, sans forcément prendre en compte la vie de l'entreprise qui l'émet.

Certains pays considèrent en effet qu'un jeton a une valeur intrinsèque, qu'il peut être assimilé à une matière première ou à un bien, parce que ce jeton a une valeur éventuelle qui peut se valoriser à l'issue de cette émission. Mais c'est oublier que dans le meilleur des cas (en dépit des nombreux cas de fraudes), derrière ce jeton, il y a des entreprises qui vont (sauf si une escroquerie s'organise autour) se constituer, dont on attend une création de valeur. Ne pas considérer cette éventuelle création de valeur, et ne traiter l'ICO qu'à travers la valeur intrinsèque du jeton est peut-être limité. C'est pourquoi les autorités qui se sont prononcées dans le monde ont été amenées :

- Soit à interdire définitivement les ICO, pour des raisons souvent politiques,
- Soit à requalifier directement ces formes de levées de fonds dans un environnement complètement disruptif en droit constant.

Que peut faire l'AMF aujourd'hui face à cela ?

7.3.2 Le positionnement de l'AMF

À ce jour, un token (ou jeton) n'est pas un titre financier en droit. Dès lors, la question de l'application des réglementations qui sont adossées à la notion d'instrument financier se pose. Pour autant, le phénomène de croissance et de survalorisation des actifs numériques attirent des publics qui ne sont pas toujours suffisamment avertis et technophiles. Lorsqu'on émet un jeton via une ICO, lorsqu'on lève des fonds auprès du grand public, on s'adresse d'une certaine manière à l'épargne, et à partir de là, le périmètre de l'AMF est concerné.

L'AMF est très favorable au développement des technologies, notamment à travers la blockchain qui est certainement la seule disruption éventuelle que l'on voit émerger aujourd'hui progressivement dans le domaine de l'innovation financière.

Depuis sa création il y a un an, la division FinTech de l'AMF a rencontré 200 porteurs de projet, ce qui est beaucoup. On constate que les réelles disruptions viennent de l'intelligence artificielle ou des technologies blockchain.

7.3.3 Les risques

Lorsqu'on investit à travers une ICO, nombreux sont les risques.

- On est face à une absence de réglementation spécifique, au niveau mondial pour l'instant ;
- On est face à des risques de mauvaise information. Les documents mis en ligne sur les sites internet de ces sociétés sont extrêmement disparates, avec des qualités hétérogènes.
- On est face à une perte en capital éventuelle. Dans le meilleur des cas, la société se constitue, mais parfois elle disparaît. Elle est parfois même apatride, et il n'y a pas de recours juridique pour aller chercher ses jetons qui ont disparu ou qui n'ont aucune valeur.
- On est face à une volatilité et une absence de marché secondaire dans beaucoup de cas.
- On est face à des fraudes, liées à des problèmes de cybersécurité, de blanchiment, à des projets trop précoces ou appuyés sur des technologies déjà dépassées.

Dans ces conditions, une ICO ne peut pas être proposée à n'importe quel public.

7.3.4 Une approche globale et cohérente

L'AMF souhaite travailler les sujets juridiques et réglementaires liés à la blockchain dans leur ensemble. Une autorité ne peut pas par exemple, un jour, travailler sur la question de l'investissement dans des crypto-monnaies ou crypto-actifs, interdire le lendemain les ICO parce que ce sont des levées de fonds que l'on ne maîtrise pas, et le surlendemain donner un agrément à une plateforme de marché qui se crée et qui utilise la technologie blockchain. Il faut une approche globale cohérente.

La blockchain est un nouvel environnement, un nouveau paradigme, qu'il faut traiter dans son ensemble. Au-delà de la philosophie initiale libertarienne qui consistait à disrupter l'ensemble des marchés, à remettre en cause l'architecture des banques et même à faire disparaître certaines autorités centralisatrices, on voit aujourd'hui que les acteurs viennent chercher des réponses auprès de certaines juridictions, celle de la France en particulier, parce respectée en termes de droit et de régulation. La qualité d'un encadrement réglementaire proportionné est appréciée par les sociétés qui innovent de manière professionnelle, elles cherchent des territoires où s'installer, afin d'obtenir via des agréments ou des labels, la confiance qu'ils recherchent.

Revenons aux ICO plus précisément et à la réglementation qui pourrait s'y appliquer. En l'état actuel du droit que peut-on leur apporter ?

D'abord une analyse à droit constant. C'est le travail de l'AMF. Les services de l'AMF ont examiné dans quelle mesure, à droit constant, il était possible ou non de faire entrer ces opérations dans les différentes réglementations existantes. Plusieurs questions se posent.

1. Faut-il requalifier directement ces opérations d'équivalent à des opérations d'introduction en bourse, parce que ce seraient des équivalents à des titres financiers ? 2. Le token est-il un bien ? C'est difficile de qualifier de « bien » quelque chose qui par essence n'est pas concret. Le token n'ajuste-t-il qu'une valeur intrinsèque, ou derrière ce token, n'en attend-on pas une création de valeur par la société qui l'émet ?

3. S'agit-il de crowdfunding ?? Non, par essence, une opération d'ICO ne conseille personne.

En définitive, Plusieurs pistes sont possibles : une requalification juridique, des bonnes pratiques, une réglementation ad hoc optionnelle ou obligatoire. Tout est encore ouvert, les parties prenantes vont être sollicitées pour se prononcer.

7.3.5 L'AMF lance une consultation sur les ICO

L'AMF vient de lancer une consultation sur les ICO en proposant ces différentes pistes. Nos orientations s'appuient sur une analyse juridique à droit constant qui vise à vérifier dans quelle mesure ces formes de financement pourraient être complémentaires aux formes de financement traditionnelles.

Les ICO s'appuient a priori sur des technologies en devenir. Des projets concrets se développent et traduisent une réalité de marché.

De même que le financement participatif a trouvé sa place dans le financement, on pourrait considérer que ces nouvelles formes de financement, si elles s'adressent à des « acheteurs de tokens » avertis, (en droit on ne peut pas les appeler « investisseurs ») puissent trouver leur place dans la nouvelle économie.

L'objectif de l'AMF est d'accompagner la place de Paris et faire que la France soit pionnière dans ce domaine en permettant d'assainir ce marché. Bien sûr, nous avons conscience qu'il fait dans certains cas aujourd'hui l'objet d'escroqueries, de détournement de fonds, de blanchiment, de financement du terrorisme, et nous restons très vigilants sur les différentes natures d'ICO qui existent, l'objectif étant de séparer le bon grain de l'ivraie. Nous nous sommes fixés d'observer différents cas d'ICO, et d'examiner les différentes réponses possibles que la réglementation pourrait apporter, en France bien sûr, mais aussi au niveau européen et à l'international compte tenu des différents groupes de travail qui existent.

_ **Thibault VERBIEST** : Dunforce est une FinTech qui voit dans la DSP2 une opportunité. Quelles relations avez-vous avec vos partenaires DSP2 potentiels : des banques ou établissements financiers dits traditionnels, mais aussi d'autres FinTech ?

7.4 DSP2 : un appel d'air pour les FinTech

Alban SAUVANET, CEO Dunforce

7.4.1 L'offre de service Dunforce

Nous sommes une FinTech basée en France et en Catalogne, financée par l'opérateur télécom Telefónica.

Nous aidons les entreprises à encaisser les factures en leur offrant 2 modules :

- **Un module d'automatisation** pour la collecte et la relance des factures ;
- **Un module de prédiction des risques** sur les prochaines factures (délais de paiement, etc.), à partir de la donnée que nous récupérons sur l'ensemble du processus, de l'envoi au paiement et à la réconciliation des comptes. Les algorithmes et le machine learning nous permettent ensuite d'adapter le module d'automatisation.

7.4.2 La DSP2 est porteuse dans notre démarche

Notre démarche se découpe en 4 étapes où la DSP2 a un rôle essentiel et presque fondateur. Elle va vraiment remettre à plat l'ensemble des choses, et surtout, nous donner accès à un élément clé : la donnée.

1. Sur l'envoi de la facture : la dématérialisation va nous permettre de récupérer les données digitales, et pourquoi pas vérifier les comptes bancaires.

2. Sur la relance de la facture : les délais sont déjà bien encadrés aujourd'hui.

3. Sur l'encaissement : aujourd'hui, une entreprise a le choix entre le prélèvement (mais le client n'a pas la main dessus) ou le virement (mais le fournisseur n'a pas la main dessus). La DSP2 va permettre d'initier l'ensemble de la démarche de paiement dans un schéma nettement plus fluide et tracé entre le fournisseur et le client.

4. Sur la réconciliation des comptes : aujourd'hui, celle-ci est manuelle dans quasiment 100% des entreprises. Après avoir initié et récupéré la donnée de paiement, nous allons être en mesure d'aller au bout de la démarche pour être encore plus fluide et agréger davantage de données.

Le paiement en soi, vu par une banque, c'est juste un acte. Vu par notre outil, c'est tout un processus complet, d'une commande jusqu'à son encaissement.

7.4.3 Un changement de mentalité dans les banques

Dunforce agrège différentes FinTech et des banques. La DSP2 peut changer la donne. Avec la BNP, nous développons actuellement une suite Invoice to Cash, selon une méthode agile, basée sur des rendez-vous et des livrables réguliers, digne d'une start-up. Nous rencontrons toutes les grandes institutions. La DSP2 a créé un appel d'air : les FinTech collaborent avec les banques, et celles-ci apprennent à collaborer avec les FinTech.

7.4.4 « *Nous serions ravis d'avoir des bacs à sable* »

Nous sommes ravis de ces opportunités réglementaires. Les banques sont de vrais partenaires. Mais il y a encore des freins.

- En Grande-Bretagne, la FCA (*Financial Conduct Authority*) a pris en main ces opportunités de manière impressionnante. Aujourd'hui, tout le monde peut collaborer avec les banques.
- En France, c'est peut-être un peu plus lent. Il demeure des obstacles techniques, administratifs ou réglementaires. Avant tout, c'est un problème culturel. Nous serions ravis d'avoir des bacs à sable pour jouer avec des données, les tester, imaginer de nouveaux services dans notre offre. Et ce n'est pas le cas. Nous avons vu toutes les banques, et même si des offres existent, il faut réussir à trouver la bonne personne dans la banque qui connaît l'API qu'on pourrait utiliser...

7.5 Les défis du système bancaire

Laure de LA RAUDIÈRE, députée d'Eure-et-Loir

En présidant les travaux de la Fondation Concorde sur les technologies financières, un domaine nouveau pour moi, j'étais curieuse de voir comment les nouvelles technologies s'invitaient dans le milieu hyper-réglementé de la finance, où des grands groupes, bien établis en France, se trouvaient confrontés à de nouveaux venus.

7.5.1 *De nouveaux usages en réponse aux besoins des consommateurs*

En fait, le même scénario se répète à chaque fois. Les acteurs traditionnels hésitent à remettre en cause leur modèle économique, alors que de nouveaux venus viennent répondre de façon extrêmement précise et pointue à certaines attentes des consommateurs. Par exemple :

- La capacité de redonner une banque à certaines personnes qui étaient interdits bancaires. Arrêtons-nous sur le succès du Compte-Nickel : pourquoi une banque n'a-t-elle pas compris cette attente d'une ouverture de compte immédiate avec fourniture d'une carte bancaire sans autorisation de découvert ? Voilà un besoin.
- La capacité de faire des virements par e-mail : c'est plus simple que de saisir un IBAN dans son interface bancaire, d'attendre 48h00 que le destinataire soit validé, et d'attendre à nouveau 1 jour ou 2 pour qu'il reçoive l'argent sur son compte. Voilà un deuxième besoin.

Pour les banques traditionnelles, l'enjeu est de comprendre les attentes de leurs clients et de s'y adapter. Sinon des FinTech vont prendre leur place, et beaucoup plus certainement des géants de l'internet ou des télécoms. L'ensemble des acteurs bancaires et de la classe politique en ont bien conscience. Mais comment faire pour que la France gagne ?

7.5.2 *Innovation : la filière bancaire doit prendre en charge son avenir*

Le premier défi est l'innovation. Nos FinTech et nos banques doivent prendre des parts de marché mondiales sur ces nouveaux enjeux. On a tout pour réussir. Et j'estime que l'ensemble des acteurs n'a aucun frein pour créer cette filière en France dans le cadre d'un écosystème performant.

En effet, tous les ingrédients sont là : le financement en matière d'innovation, la Banque Publique d'Investissement qui est très active dans les FinTech, l'Etat qui peut accompagner la croissance des start-up à travers des fonds de développement...

Mais je renvoie la balle dans le jeu des acteurs traditionnels : comment développer des technologies qui soient performantes pour la filière ? Je pense que l'Etat n'a plus l'expertise pour choisir la bonne technologie. Depuis les années 1980, et dans le cadre d'une culture européenne du libre-échange et de la liberté économique, l'Etat a été de moins en moins présent dans les choix technologiques. C'est à la filière de prendre en charge son avenir en décidant de la technologie et en travaillant dans un ensemble d'écosystèmes performants.

7.5.3 *Souveraineté : pour une harmonisation réglementaire à 4*

Le deuxième défi est la souveraineté. L'Etat y a toute sa place. La notion de souveraineté regroupe la protection des entreprises et des citoyens, la régulation des données personnelles, le respect de la vie privée, l'intimité des gens, l'éthique, et finalement une certaine protection économique et financière de l'Europe.

La maille est européenne, avec un chemin d'harmonisation réglementaire en bilatéral avec plusieurs pays. La régulation européenne n'avance pas assez vite. Il faudrait d'abord parvenir à se mettre d'accord à 3, 4 ou 5. Le

gouvernement français œuvre dans ce sens actuellement avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, des pays sur lesquels on peut construire rapidement une harmonisation et répondre aux enjeux exposés par l'AMF ou la CNIL. Ce marché représenterait une grande partie du marché européen, et il nous permettrait de défendre nos intérêts au sein de ce grand marché.

Quels sont les défis de la régulation ?

7.5.3.1 Développer la « Privacy by Design » : En France et en Europe, notre vision de la vie privée est différente de celle des Chinois et des Américains. La Privacy by Design permet d'offrir au consommateur, dès la conception et par défaut, un système respectueux de la vie privée avec une normalisation à définir. Cela fait partie de notre culture et peut permettre de nouveaux produits. C'est une vision de l'ère du numérique sur laquelle la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, peuvent se mettre d'accord et bâtir les technologies à partir de cette régulation.

7.5.3.2 Contrôler l'application du règlement GDPR : Je suis favorable à ce qu'on dote les autorités de régulation de moyens de contrôle sur ces sujets. Le Règlement européen GDPR prévoit une augmentation des sanctions. Cela a été dit par M. Pérès. Mais en l'absence d'autorisation préalable auprès de la CNIL, comment va-t-on contrôler ? Au vu de l'ensemble des services qui vont être développés, la CNIL ne pourra pas surveiller l'ensemble des systèmes pour que la régulation s'applique.

7.5.3.3 Stabiliser le système : Cet enjeu est également du ressort des pouvoirs publics. Avec les nouveaux entrants et les API qui permettent aux uns et aux autres de s'interconnecter plus facilement, la stabilisation du système devient un enjeu majeur. Nous devons travailler à plusieurs sur un plan prévisionnel de gestion des risques et de prévention du système bancaire à l'heure du numérique. L'Etat français doit monter ce plan, ainsi que l'Europe.

7.5.4 Emploi : accompagner les changements et former les personnels

Les algorithmes d'intelligence artificielle dans les systèmes bancaires, l'avènement des FinTech et l'introduction de la blockchain sont sources d'efficacité et de productivité. Il y a un risque de destruction d'emplois dans le secteur bancaire. Le Président de la République estime qu'il est du devoir de la France d'accompagner ces changements et de former les personnels. La bonne nouvelle, c'est qu'on le dit et qu'on va l'anticiper. Si l'on n'adapte pas nos systèmes bancaires et nos établissements financiers, c'est tous nos systèmes financiers et toute la force de nos grands groupes français qui seront mis à mal.

Il faut bâtir l'évolution du système bancaire avec les établissements financiers, bâtir des solutions appropriées pour les personnels des banques, pour gagner. Nous devons rester des champions dans le système financier de demain. En tout cas, vous pouvez compter sur moi pour travailler en ce sens.

8. Écosystème bancaire et transformation numérique : une opportunité pour l'économie française. Restitution des travaux de la Fondation Concorde⁷.

Olivier BABEAU, professeur d'économie à l'université de Bordeaux

Le système bancaire cristallise tous les enjeux que nous avons observés à travers les études de la Fondation, notamment sur le système santé : changement dans la création de valeur, luttes concurrentielles, enjeux sociaux et politiques... La blockchain va-t-elle faire exploser l'Etat ? Nous le saurons bientôt.

À travers une vingtaine d'auditions, nous avons croisé des regards complémentaires.

Je vais résumer ici nos propositions sous la forme de 3 injonctions :

8.1 Jouons à parts égales avec l'innovation et la sécurité

Ne sacrifions pas la sécurité sur l'autel de l'innovation, et vice-versa. Nous attendons de l'Etat qu'il régule. C'est la régulation qui crée le terrain de jeu. Une régulation juste avec les mêmes règles pour tous. On en a besoin aujourd'hui. Le rôle de l'Etat est de créer un écosystème pour développer la liberté individuelle d'entreprendre.

8.2 Ne soyons pas les seuls à être vertueux en France

Ne soyons pas les Candide du conte. Comme ce fut le cas par exemple dans un autre secteur avec la taxe sur les billets d'avions, qui aujourd'hui s'appelle la taxe Air France ! De tout temps, l'argent, c'est le pouvoir. Le système financier, c'est le pouvoir. Les Médicis ont pris le pouvoir parce qu'ils étaient des banquiers. Et si les Templiers ont été brûlés, c'est parce qu'ils avaient beaucoup prêté à Philippe le Bel... Perdre la souveraineté sur notre monnaie et notre système financier, c'est faire courir un grand risque à notre souveraineté. Cette question va bien au-delà de la seule protection des données. Les données dessinent la nouvelle frontière du siècle. Qui les possède ? Ces données ne sont pas « données ». Elles sont prises, et parfois vendues !

8.3 « Il n'y a de richesse que d'hommes. » (Jean Bodin)

Plus nous entrons dans un monde technologique, plus nous devons replacer l'homme au centre, en prenant en compte :

- Les vrais besoins des consommateurs : ce sont eux qui guident l'offre, et non plus les besoins supposés.
- La valeur du contact humain : c'est une partie de la solution au problème de la reconversion. On pourrait la comparer avec la résurgence de la valeur du spectacle vivant dans le secteur culturel.
- L'évolution des compétences.

Si Néandertal a disparu il y a 40 000 ans, c'est parce qu'il était trop bien adapté, mais trop peu adaptable. Bien que puissamment installé dans son écosystème, il n'a pas su résister. Et Homo sapiens, quoique plus frêle que lui, a survécu, avec quelques gouttes de Néandertal sans doute.

Je souhaite aux banques et à tous les acteurs d'être le Sapiens de ce système de sélection qui existe aujourd'hui. Comme toujours, ce sera le meilleur qui gagnera.

9. Table ronde 3 – La souveraineté française et européenne passe-t-elle par celle de ses banques ?

9.1 Introduction et modération : Pour un écosystème européen puissant et diversifié

Bernard BENHAMOU, secrétaire général de l'Institut de la Souveraineté Numérique

Peu visible il y a encore deux ans au moment de la création de l'Institut, la souveraineté numérique est aujourd'hui devenue un sujet majeur. Il ne se passe une semaine sans que des experts, des responsables de haut niveau, politiques, économiques et sociaux, n'alertent sur les risques liés à la souveraineté numérique.

La maille de la souveraineté est évidemment l'échelle européenne. Par nature, les domaines de la banque et de l'assurance ont des enjeux transnationaux.

Le paysage est en voie de transformation. Loin de vouloir apparaître comme une citadelle gauloise, nous voulons être présents sur le plan industriel au niveau européen, particulièrement dans ces domaines centraux autour de la souveraineté, mais aussi du devenir industriel européen. Les questions de financement et de technologie sont cruciales dans la vie des gens, dans notre évolution et nos modes de vie.

Au lieu de rester sur la défensive, nous devons créer un écosystème puissant, diversifié, y compris surtout sur ces domaines. Il a beaucoup été question de fiscalité par rapport aux GAFAs. Nos autorités et nos ministres l'ont rappelé à bon droit. Mais ce ne sera pas suffisant. Pour avoir été négociateur auprès des Nations-Unies et de l'ensemble des pays européens, je sais que les aspects juridiques ou politiques ne suffiront pas à faire valoir nos principes, nos valeurs, nos modes de vie.

À l'évidence, nous devons être capable d'aligner des divisions industrielles, pour reprendre le mot de Staline. À l'instar de Sigmar Gabriel, qui a longtemps été ministre allemand de l'industrie et de l'économie, nous devons être présents là où s'élaborent les normes et les standards des industries dans ce domaine. Pour détenir le pouvoir.

Je sais que Philippe Laulanie est sensible à cette question. Pour l'instant, nous les subissons ces normes et standards. Elles ont été élaborées en dehors de l'UE, alors que nous sommes le premier bassin de consommation de ces technologies.

À l'image de nos voisins allemands, nous devons multiplier les entreprises de stature internationale, européenne et extra-européenne. De cette manière, nous pourrions discuter d'égal à égal, faire valoir ce que nous considérons être nos normes, et ne plus entendre cette litanie d'une « Europe défensive » dans la bouche de certains experts, d'une Europe qui essaierait de « couper les cheveux en quatre en matière de régulation parce qu'elle n'a pas d'industrie ».

C'est faux. Dans cette chaîne d'expertise, nous avons les développeurs, nous avons les technologies, nous avons les talents. Ils doivent nous permettre de prendre une place parmi les meilleures du monde, et faire en sorte que

L'Europe cesse d'être « *la colonie numérique des deux autres continents* », comme le dit la sénatrice Catherine Morin-Desailly .

Le domaine des technologies financières est fondamental. Tout s'y joue : l'intelligence économique, la protection de nos industries, le développement de nouvelles filières industrielles.

La parole est à Marie-Anne Barbat-Layani, qui va évoquer ce paysage des technologies financières et ses mutations dans le domaine bancaire.

9.2 La DSP2 doit revoir sa copie

Marie-Anne BARBAT-LAYANI, directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF)

Le financement est un sujet majeur pour l'Europe, au même titre que l'énergie ou la défense. Je n'évoque pas la dimension financière et le projet d'union des marchés de capitaux qui est fondamental pour l'indépendance de l'Europe et sa souveraineté. Je vais me concentrer sur les domaines du numérique et des paiements.

La France et l'Europe vont-elles devenir des colonies numériques ? Le risque existe, si l'Europe travaille mal, notamment dans le domaine réglementaire.

9.2.1 Cybersécurité : la DSP2 est dangereuse

Actuellement, la Directive européenne DSP2 impose au secteur bancaire d'ouvrir à des tiers l'accès à ses infrastructures pour accéder aux données et aux fonds des clients. C'est une directive de concurrence qui traduit une défaillance réelle de la réglementation européenne. Elle caractérise une Europe qui ne pense ni son industrie, ni le droit de la concurrence, en termes économiques ou industriels. Contrairement aux autres secteurs qui ont fait l'objet de ce type d'approche, dans les paiements, la DSP2 ne pose à aucun moment la question des infrastructures. Or c'est une question essentielle.

Les systèmes de paiement sont gérés par les banques. Si l'on va vers une « bookingisation » des systèmes de paiement, à l'instar du secteur de l'hôtellerie, un certain nombre de questions vont se poser en termes de sécurité et de souveraineté :

- **Qui va entretenir les infrastructures de paiement et la sécurité ?**

Les cyberattaques ne visent pas seulement à récupérer de l'argent ou des rançons. De plus en plus souvent, ce sont des cyberattaques étatiques, qui sont conduites à des fins de déstabilisation de certains Etats.

Je vous laisse imaginer ce qui se passerait en Europe si l'ensemble des systèmes de paiement était mis hors service. Personne n'a voulu se poser cette question en Europe.

9.2.2 Répartition de la valeur : l'ombre des GAFA

Qui des banques, des néobanques, des FinTech ou des GAFA va tirer son épingle du jeu ?

Après avoir raté le coche des grandes plateformes numériques, l'Europe a tout intérêt à regarder de près cette question de l'utilisation de la donnée. Car ce n'est pas en faisant des paiements qu'on devient rentable. C'est en monétisant la donnée.

À travers l'enjeu de l'ouverture des comptes de paiement via la DSP2, on risque de remettre les clés de nos systèmes de paiement à des tiers.

Bien entendu, l'open innovation est en marche. Et les banques font partie de cet écosystème innovant : elles l'animent ! Les banques travaillent très bien avec les FinTech. À ce titre, le pôle de compétitivité Finance Innovation dont nous sommes membres, fait un travail formidable sur le lien entre FinTech et secteur financier.

Mais au-delà des FinTech, il faut se préoccuper des GAFA, dont aucun des sièges n'est en Europe et qui peuvent venir ramasser les copies comme on le voit dans d'autres secteurs. Comme l'a décrit Nicolas Colin, la 5^{ème} étape de la transformation numérique est souvent le rachat des start-ups par les GAFA !

9.2.3 La France a tous les atouts

Malgré cela, ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a une bonne nouvelle. La Fédération bancaire française représente 364 banques établies sur le territoire français, dont 6 grands acteurs digitaux de dimension européenne voire mondiale, chefs de file naturels de l'industrie du digital financier. Tous les modèles existent. Parmi nos adhérents, certaines banques sont d'ailleurs des banques en ligne.

Si l'on raisonne en termes de souveraineté, de puissance et d'indépendance financière, nous avons tous les atouts en France dans le secteur financier et dans le domaine du numérique financier.

- 4 des 9 plus grandes banques de la zone euro sont en France. Elles sont toutes digitales.

- Les applis bancaires sont aujourd'hui dans le top 3 des applis les plus utilisées, après la météo et les réseaux sociaux.

Le digital dans la banque n'est donc pas nouveau. C'est même notre sujet numéro 1, dans une dimension d'innovation dans la cybersécurité. Le sujet de la souveraineté est fondamental. J'espère que nous arriverons à des conclusions opérationnelles sur :

- La cybersécurité,
- La répartition de la valeur,
- La donnée : qui va l'utiliser ? Où va-t-elle partir ?
- Notre souveraineté en France et en Europe.

Si l'on ne se pose pas les bonnes questions aujourd'hui, il sera trop tard dans quelques mois.

9.2.4 Pour le développement d'API sécurisées

_ Un intervenant dans la salle : Je dirige une FinTech qui est agrégateur et initiateur de paiement. La moitié de vos adhérents sont mes clients, chère Madame. J'ai le sentiment que votre discours est assez anti-ouverture, et donc assez anti-innovation. S'il s'applique, je crains que cela nous fasse prendre un retard majeur face à nos amis américains et asiatiques. Dans un monde hyper connecté sur tous les sujets, le digital change la position du client et son pouvoir. Comment pouvez-vous penser qu'avec la régulation, la finance peut se dispenser d'entrer dans ce monde ouvert et hyper connecté ?

_ Marie-Anne BARBAT-LAYANI : Je n'ai pas dit que la finance n'entrait pas dans ce monde ouvert et connecté. Vous-même avez dit que la moitié de mes adhérents sont vos clients. Les banques sont des acteurs digitaux. Elles travaillent au sein d'un écosystème digital. Le pôle de compétitivité Finance Innovation est un des lieux où le contact se fait.

Mais concernant les paiements et la DSP2, je considère qu'elle est dangereuse et mauvaise. Nous discutons avec les FinTech et notamment l'AFEPAME, l'association qui représente les établissements de paiement et de monnaie électronique. Il ne faut pas se tromper de combat :

- Soit on passe tout de suite à des solutions sécurisées, les API, sur lesquelles les FinTech réellement innovantes et modernes sont prêtes à se brancher. D'ailleurs, le secteur bancaire français et l'industrie des paiements française sont justement en train de mettre en place une API interopérable à minima au niveau français, et si possible au niveau européen, avec la société STET.
- Soit nous allons être dans un univers absolument flou au moment de l'entrée en vigueur de la DSP2. Car il y a une mal façon dans la DSP2 : elle entrera en vigueur en janvier 2018, mais les standards de sécurité qui s'appliquent à cette directive entreront en vigueur au mieux que 18 mois après leur adoption et ils ne sont pas adoptés aujourd'hui. Cela n'est bon pour personne. Ni pour les banques, ni pour les FinTech.

Les incitations économiques doivent aller dans le bon sens, vers l'innovation sécurisée et le développement des API. Aujourd'hui, la DSP2 est en train de créer un système à deux vitesses : un système avec des API sécurisées, mais aussi un système dit « de secours », qui reste basé sur les systèmes archaïques actuels de web scraping. L'utilisation de pratiques non sécurisées (web scraping) ne permet pas aux nouvelles Fintech d'entrer sur le marché. L'API proposée par les banques place l'ensemble des acteurs sur un pied d'égalité en permettant à chacun d'accéder au même niveau d'information dans un environnement sécurisé. En outre, la continuité de la pratique du web scraping n'envoie pas le bon signal pour développer un cadre sécurisé auquel les banques sont attachées.

_ Bernard BENHAMOU : Quelles sont les pistes opérationnelles en Europe pour quitter cette situation de « citadelle assiégée » et créer un espace européen des technologies financières et des banques numériques au sens large ?

9.3 Pour un GIE paneuropéen

Philippe LAULANIE, directeur général, Groupement des cartes bancaires CB (GIE CB)

9.3.1 Les 3 piliers du GIE CB

La carte bancaire a été une innovation et une propriété intellectuelle française avec de grands acteurs (Bull,...). En 1984, sous l'impulsion souveraine du cabinet Bérégovoy, les banquiers ont été au rendez-vous de l'impulsion donnée par l'Etat au travers du GIE CB. Celle-ci reposait sur 2 piliers :

- **Innover et porter cette innovation au niveau mondial**, de la carte à puce au standard international EMV, et aujourd'hui au sans contact.
- **Le tout dans la confiance et la sécurité.** La carte à puce a été inventée par des techniciens (Datar, Transpac...). Les banquiers ont assuré auprès des commerçants des règles de sécurité, un business model, et surtout ils les ont équipés, avec les industriels, de petites machines qui aujourd'hui deviennent sans contact. Pour que l'universalité du paiement se fasse de manière fluide.

9.3.2 Pour des standards européens

Plus de 30 ans après, le succès de la CB est souverain. Le système CB a défini des règles qui ont permis une universalité de l'usage de la carte et des paiements en France. À l'époque, la coopération avec Visa ou Mastercard donnait à CB sa dimension internationale. Aujourd'hui du fait de la DSP2, ils sont devenus des concurrents.

Les normes étaient françaises. L'avenir doit reposer sur cette même ambition, mais avec des standards européens cette fois. Ils permettront de créer un contexte favorable pour la confiance des citoyens français et européens sur les paiements, dans une transition douce.

Cette évolution darwinienne doit être symbiotique. Contrairement au parasitisme, qui détruit son hôte, la symbiose se fait au bénéfice des deux hôtes. Il ne faut pas être naïf non plus. Un écosystème symbiotique avec les GAFA et les BATX suppose l'organisation d'un contexte de confiance et d'un environnement favorable européen.

Or aujourd'hui on peut s'interroger sur la représentativité française voire européenne dans les grands groupes de standardisation mondiaux comme PCI, EMV ou encore W3C très majoritairement américaine.

9.3.3 Un système protecteur souverain qui innove

En France, 1 paiement sur 2 est fait aujourd'hui par la CB qui remporte plus de 80% d'indice de confiance des citoyens français. Le sans contact, enregistre une croissance multipliée par 2 avec, cette année, plus d'1 milliard d'opérations sous l'égide de la sécurité des règles de CB.

Nous sommes bien dans un écosystème protecteur souverain qui innove : biométrie, cybersécurité, algorithmie, données d'intérêt général... Il y a une industrie à protéger et une filière à créer sur l'exploitation. On a dit que la métadonnée n'était pas transférable. Justement, faisons le cadre.

Les 30 dernières années ont démontré que la France était capable d'organiser sur une innovation, une filière industrielle. Aux côtés des banques qui sont motrices, et dont le rôle a permis de créer un écosystème avec le GIE CB qui a tout de suite associé les consommateurs, le commerce et les industriels.

Aujourd'hui, on doit passer à une deuxième génération de GIE. Un GIE paneuropéen, digital, qui permet la transformation. On ne doit pas lâcher les wagons du citoyen et de l'utilisateur. La confiance est fondamentale. Dans un monde du multicanal et du multi-paiement, l'expérience client doit être seamless. CB, Instant Payment, e-wallet,... Pour l'utilisateur, le sans contact est déjà une innovation qui profile le multi-paiement.

Allons-y, avec des propositions et une impulsion souveraine qui doit se fédérer sur les 3 piliers historiques :

- **Développons des innovations dans le monde digital**, FinTech et nouveaux acteurs inclus via DSP2.
- **Portons la cyber-résilience au niveau européen** : aujourd'hui tout l'enjeu est de sécuriser la data personnelle. La sécurité ne peut plus être qu'industrielle. Ouvrons-nous à l'industrie et à l'innovation dans le digital à l'échelle européenne. Protégeons notre environnement pour que les industriels puissent déployer les innovations et que les banquiers fluidifient, sécurisent et proposent de bons services.
- **Avec l'adhésion des commerçants.** On ne peut aborder la filière du paiement sans confiance et sécurité. Même si 50% des FinTech sont sur le paiement, on ne changera pas du jour au lendemain les habitudes en matière de paiement. Pour que les évolutions digitales fonctionnent, la disruption doit être suffisamment souple pour que nos citoyens ne perdent pas la confiance.

Maintenant, il faut équiper les commerçants pour les accompagner dans la bascule sur le smartphone.

On a beaucoup parlé d'API, FinTech, mais tout cela est orienté vers la distribution. On offre. Et dessous, c'est 30 à 50 ans d'investissements dans des infrastructures bancaires sécurisées. Bien sûr, elles vont migrer, mais pour cela, il faut les aider, avec des connecteurs d'API. C'est du souverainisme. On peut le faire. On a un atout de taille avec nous : la confiance des citoyens français et européens.

La carte CB est une force tranquille de transformation. Elle n'est pas vintage. Utilisons-la. Pour s'en convaincre, regardons l'Estonie, qui est probablement un modèle digital de demain. En Estonie, c'est une carte qui détermine les différents services régaliens : santé, transport, etc.

Nous avons tous les atouts, industriels, FinTech, de grandes enseignes bancaires et commerciales, un corps enseignant et des ingénieurs dans l'algorithmie pour faire une Europe des paiements souveraine, une Europe ouverte à la fois aux GAFAs et aux BATX via des standardisations où nous devons être plus présents.

9.4 Une Europe ouverte, non pas offerte

Jean-Louis BANCEL, président, Office de coordination bancaire et financière (OCBF)

L'OCBF est une association professionnelle qui trouve sa place aux côtés de toute l'activité de la Fédération bancaire française. Nous regroupons des banques petites et moyennes, positionnées sur différents champs d'activité : paiements, prêts, gestion de fortune, etc.

Par ailleurs, je suis membre du pôle de compétitivité Finance Innovation. J'ajoute que depuis plus de 8 ans, ma banque est active dans le crowdfunding et à ce titre participe l'association professionnelle de la finance participative.

9.4.1 L'enclosure des biens communs

Le premier danger dans le domaine des nouvelles technologies de l'information est celui de la création de rente de certains opérateurs par l'enclosure des biens communs. La France a déjà vécu ce phénomène d'enclosure: de privatisation de la Bourse. On nous a expliqué que c'était moderne et libéral, à la fin, nous n'avons plus de marché financier à Paris.. La Bourse, était le bien commun d'un secteur professionnel, avec des règles communes et de la transparence sur ces règles. Il doit en être de même pour le socle des technologies bancaires.

9.4.2 Les données des entreprises

Dans ce domaine on a beaucoup parlé des données personnelles. Il ne faudrait pas oublier les données des entreprises. Historiquement, avant la Guerre de 14-18, l'activité de réassurance était interdite aux opérateurs étrangers, parce que notre pays ne voulait pas que les données stratégiques des entreprises françaises (informations, plans, etc.) partent à travers à l'étranger. Quid aujourd'hui dans le domaine bancaire?

9.4.3 La centrale des bilans de la Banque de France

Dans le domaine des données d'entreprises utiles à l'exercice des métiers bancaires un débat est apparu pour les PME à travers la problématique des comptes et de leur publicité au Registre du Commerce.

Des positions ont été prises : obligation de déposer au RC avec la possibilité de refuser de publier certaines données. Aujourd'hui, je constate qu'un certain nombre d'entreprises, plutôt que de transmettre les informations minimum, ne souhaitent pas déposer leurs comptes.

N'oublions pas que qui nous avons en France, nous avons un précieux: la centrale des bilans de la Banque de France. Ce lieu stratégique permet, dans une égalité d'accès et dans le respect des règles de confidentialité qui garantit un égal traitement des opérateurs bancaires.

En Europe, nous avons beaucoup de mal à faire comprendre que cette méthode à la française n'est pas une entente ou un blocage de marché mais au contraire un outil facilitant le crédit aux entreprises.

9.4.4 Travaillons tous ensemble à l'échelon européen

Pour obtenir une bonne réglementation du secteur :

- **Les politiques européennes doivent reprendre une supervision du secteur**, une coordination globale et cohérente. Nous avons moins besoin d'institutions ou de débats institutionnels sur l'Europe et sur les politiques européennes. Une politique sur le secteur financier pour l'Europe permettrait d'introduire toutes ces composantes que l'on a évoquées.
- **Les grandes institutions européennes doivent adopter des chartes européennes sur l'utilisation des données.** Ce serait important par rapport à la confiance. Nous envoyons de plus en plus de données dans des « data lake » selon l'expression de la Banque de France. Pourquoi pas ? Mais est-on sûr à la fin que ces données sont entre de bonnes mains ? Les détenteurs de ces données n'ont-ils pas des « backdoors » ? En tout cas, ils doivent nous rassurer sur ce terrain-là.

9.4.5 Faisons confiance à nos jeunes talents

Nos écoles d'ingénieurs sont excellentes. On doit offrir à la jeunesse la possibilité de se développer dans notre pays. L'heure n'est plus à la start-up, mais au scale-up. Il faut faire confiance à nos talents.

En Israël, j'ai vu les FinTech. Et j'ai compris qu'en France, nous avons une immense force, c'est notre capacité à travailler sur les questions d'usage. Une bonne combinaison entre la technologie et l'usage nous permettra de garder, ou de récupérer, des longueurs d'avance. Il ne suffit pas d'inventer les outils, faut-il encore que les gens s'en servent, voire parfois les détournent utilement.

Au sein de la Fédération bancaire, nous sommes très heureux de sentir un début de prise de conscience. Il ne suffit pas d'ouvrir les données aux quatre vents en se disant que dans dix ans, les meilleurs d'entre nous s'en sortiront, quant aux autres, tant pis pour eux.

Bernard BENHAMOU : Talents, ressources humaines, mais aussi data lake, qui interrogent la notion de datacenter et de *data residency* (résidence de la donnée), un sujet auquel l'Institut est très attaché. Il faut empêcher que les données soient aspirées par la tenaille USA-Chine. Aujourd'hui les données ne sont plus protégées. La CNIL a eu beaucoup de difficultés à obtenir des informations auprès du gouvernement américain après les récentes décisions de Trump d'enlever toute protection aux données non américaines lorsqu'elles sont stockées aux États-Unis. Notre confiance a été hardiment donnée à des acteurs américains pour un résultat très risqué dans les temps à venir. Dans ce contexte, voyons avec l'ACPR quelles sont les perspectives pour la régulation.

9.5 Le juste équilibre entre l'innovation, la stabilité et la régulation

Frédéric VISNOVSKY, secrétaire général adjoint, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Face à la disruption numérique, nous avons des atouts. Le système bancaire français est champion en Europe. Il a su s'adapter à de nombreuses évolutions dans le passé. Quant à la confiance et à la sécurité, ne perdons pas de vue que les banques centrales ont bâti la monnaie sur la confiance et que la protection des déposants a été dévolue aux banques.

Concernant le développement du numérique, il s'agit de trouver le bon équilibre entre l'innovation, le besoin de stabilité et la régulation. L'ACPR voit le rôle des FinTech sous un jour positif. De même qu'à l'AMF, nous avons créé un pôle au sein de l'ACPR pour comprendre ces évolutions, accompagner ces acteurs, notamment sur la régulation.

Les scénarios de l'évolution numérique vont de la transformation des banques et leur adaptation jusqu'à la désintermédiation complète.

La supervision vise avant tout la confiance, la stabilité et donc la maîtrise des risques.

9.5.1 Trois risques principaux

- **Rentabilité** : aucune banque en ligne n'est rentable. Elles ne vivent que grâce aux actionnaires qui viennent les abonder au fur et à mesure. Si les nouveaux acteurs du paiement ne sont pas rentables, ils ne peuvent pas respecter la réglementation à terme. C'est ce qui explique qu'ils sont repris par les banques. Ce mouvement naturel va se poursuivre selon moi.
- **Cyberattaques et risques opérationnels** : c'est un risque majeur dans un environnement où la prise de conscience s'amplifie. Le rôle des banques dans la protection des fonds et des paiements est un acquis majeur. Elles ont su développer des systèmes qui sont nettement meilleurs que ceux des nouveaux entrants. Certes, le client a besoin de faire une opération sur internet en un clic, mais à quel degré de sécurité ? Les banques traditionnelles ont habitué le client à faire des virements en toute sécurité. En passant par de nouveaux acteurs, le client n'a pas toujours conscience du risque de fraude. Face à la recrudescence des fraudes, un équilibre doit être trouvé entre la capacité de répondre aux attentes du client et le devoir de sécurité.
- **Blanchiment et financement du terrorisme** : les politiques l'oublient parfois. On attend du système financier qu'il lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. De ce point de vue, tous les nouveaux acteurs sont des vecteurs extrêmement importants. Récemment, on a vu que des opérations de financement de faible montant via des systèmes de paiement nouveaux s'affranchissaient des dispositifs de lutte contre le blanchiment sur lesquels les établissements financiers établis investissent beaucoup.

9.5.2 Accompagner les FinTech

Il faut encourager l'innovation en tenant compte de ces risques. Nos banques en ont la capacité. Par rapport à certains systèmes bancaires moins développés, à qui ces nouveaux acteurs apportent des choses, nos banques ont l'avantage d'avoir un système bancaire extrêmement développé. La sécurité passe davantage par la

transformation digitale de ce système, sous l'impulsion des FinTech, que par de nouveaux acteurs en-dehors du système bancaire, sans la régulation qui apporte cette confiance et cette sécurité.

_ **Bernard BENHAMOU** : Quelles sont les réflexions et les actions au niveau du Parlement européen ?

9.6 Le futur de la blockchain en Europe

Eva KAILI, MEP FinTech et Blockchain, Parlement européen

9.6.1 Bitcoin : des approches différentes en Europe

J'ai découvert la FinTech avec le bitcoin et la blockchain au moment de la grande crise en Europe, et particulièrement en Grèce dont je suis originaire. En 2015, notre ministère des finances avait un plan B qui consistait à changer toutes les devises euros en bitcoins. Personne n'en a jamais entendu parler. Si vous avez compris que le bitcoin est complètement décentralisé et hors de tout contrôle, alors vous comprendrez que si un gouvernement décide de le faire, c'est que quelque chose ne tourne pas rond.

En 2015, j'ai interrogé Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne, pour savoir s'il pensait que le bitcoin était une devise. C'est avec surprise qu'il m'a répondu que le bitcoin n'était pas une devise, mais qu'il surveillait les développements du bitcoin et des monnaies virtuelles. Encore plus étonnant, le même jour, la Cour de justice européenne se prononçait en faveur d'une exonération de la TVA sur les échanges d'euros contre des bitcoins et des monnaies virtuelles⁸.

9.6.2 Vers une devise globale ?

En tant que membre du Parlement européen, je suis très impliquée dans la régulation sur les FinTech et la blockchain. La blockchain change en profondeur notre manière de penser l'internet lui-même, mais je ne dirais pas pour autant que les FinTech ont disrupté l'activité bancaire. Cette activité continuera d'exister. Les FinTech ont définitivement disrupté les intermédiaires, les frais et les coûts.

Vous avez mentionné les GAFAs, vous avez oublié Airbnb, Uber ou Alibaba. Je m'étonne que ces compagnies qui ne possèdent pas leurs propres hôtels ou leurs propres flottes de véhicules puissent proposer les plus grands services dans leurs domaines respectifs. C'est la même chose avec les bitcoins. Ils ne possèdent pas de banques, mais actuellement ils sont en train de devenir puissants et ils ont la possibilité de devenir plus importants que les banques. Le bitcoin va peut-être devenir cette devise globale qui a été imaginée par les économistes il y a dix ans.

9.6.3 L'Europe doit légiférer, vite

En Europe, je pense qu'il est urgent de légiférer. Les Etats membres ont des points de vue différents sur cette question. En Suède, le mouvement vers les banques digitales a été très rapide et maintenant c'est presque devenu une société sans argent. Nous devons avoir la garantie que leur balance des paiements est sécurisée. De son côté, l'Estonie a annoncé vouloir créer une crypto-monnaie nationale « Estcoins ».

Mais ce qui doit nous alerter le plus, c'est que notre système financier est moins développé, et donc il y a des pays hors de l'Europe qui utilisent ces monnaies, parce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas ouvrir de compte bancaire, ils n'en ont pas la possibilité, ils n'ont pas d'adresse pour cela. L'Internet et le marché unique numérique que nous essayons de construire n'a pas de frontières. Il va impacter tout le monde.

L'OCDE a réalisé une étude sur les coûts cachés des services bancaires et financiers. Rien qu'en Europe, pour une année, leur montant est estimé à plus de 130 milliards d'euros ! Vous aurez compris le potentiel de ce nouveau marché. Il ne concerne pas seulement les FinTech, mais aussi les technologies blockchain.

Je suggère aux banques de prendre la véritable mesure de ces nouvelles infrastructures. C'est comme l'internet ou le cloud vu par les parlementaires européens. Ils me disent qu'ils n'utilisent pas le cloud. Alors je leur demande s'ils ont une adresse email... Combien d'entre vous utilise une e-wallet ? Tout le monde. C'est un bon pourcentage. Au Parlement européen, vous ne trouveriez que 2 ou 3 membres.

9.6.4 Destruction création d'emplois

Quand les premiers distributeurs automatiques de billets sont apparus, nous avons cru que les banquiers allaient perdre leur job, mais cela n'a pas été le cas.

⁸

Arrêt de la Cour de justice européenne (5ème chambre) du 22 octobre 2015. <https://bitcoin.fr/le-bitcoin-exonere-de-tva/>

Avec l'intelligence artificielle et les algorithmes, nous craignons de nouveau des pertes d'emplois massives. Nous avons tous ce chiffre en tête au Parlement européen : près de 65% de nos enfants aujourd'hui occuperont un emploi qui n'a pas encore été créé à ce jour.

9.6.5 Un projet de résolution sur les technologies blockchain

En Europe, nous avons des outils pour protéger les données personnelles des citoyens et les services financiers :

- Règlement GDPR,
- EU-US Privacy Shield,
- Directive sur les Services de Paiement.

Nous allons les améliorer :

- Le rapport sur la technologie financière a été publié⁹.
- Et je travaille actuellement sur un projet de résolution sur les technologies blockchain. Nous devons agir vite, parce que tout va très vite aux États-Unis, et que l'Europe peut devenir ce paradis de confiance et d'égalité, même dans les services de la finance. C'est une opportunité.

9.6.6 Vers une nouvelle forme de confiance

La perte de confiance chez les citoyens a accéléré le processus de désintermédiation. Ils se tournent vers les technologies blockchain, parce que les banques centrales ne sont pas capables de les protéger contre les fonds spéculatifs et les risques systémiques. Lors de la crise de 2008, nous avons transféré le coût aux contribuables. Cette perte de confiance a été à l'origine de ces technologies qui leur donnent la capacité d'échanger n'importe quelle valeur ou contrat sans intermédiaires, sans les gouvernements et sans les banques.

Aujourd'hui, je pense que nous devons créer une nouvelle forme de confiance. Nous devons adapter ces technologies. Nous avons des principes à faire valoir pour permettre de produire de l'innovation et la protéger. Les choses doivent pouvoir fonctionner sans blocage. Nous n'avons pas de frontières. Nous devons assurer la protection des citoyens contre la fraude. Un calendrier doit être établi pour créer un règlement sur les ICO, en plusieurs étapes.

9.6.7 Règlement sur les ICO

Les 3 objectifs de ce règlement sont :

- **L'équité et la sécurité.**
- **Le crowdfunding :** quand vous allez jouer au casino, vous savez que c'est régulé. Si vous gagnez, vous prenez votre argent. Mais dans un club de jeu illégal, même si vous gagnez, vous pouvez ne jamais prendre votre argent. C'est pareil avec les ICO. Certains ICO ne respectent pas l'équité.
- **La protection des données personnelles.** Les data sont entre les mains des géants américains. Et pourtant cet or nous appartient. Nous devons pouvoir garantir le droit d'accès à nos données personnelles. La France peut avoir le leadership dans ce domaine. Au Parlement européen, personne n'est sûr que les GAFAs vont suivre toutes les directives en matière de protection des données personnelles. Et donc, si par malheur, il vous arrive quelque chose et que votre compagnie d'assurance vous lâche, vous ne saurez jamais si c'est parce que vos données personnelles ont été vendues sur le Net.

Nous devons légiférer sur tous ces points. Toutes vos suggestions sont les bienvenues. Le consortium blockchain R3, composé de grandes banques internationales, essaie d'avancer sur ces technologies. Mais on ne peut pas arrêter la création de blockchain privées. C'est pourquoi nous devons garantir la transparence, les banques doivent transformer leurs modèles économiques, et nous devons rendre la confiance aux citoyens dans les mathématiques et les algorithmes. Il n'y a pas d'éthique en ces domaines. L'Europe a sans doute les moyens d'avoir le leadership sur l'éthique et l'équité.

⁹ Rapport sur la technologie financière : influence de la technologie sur l'avenir du secteur financier. Commission des affaires économiques et monétaires. Rapporteuse: Cora van Nieuwenhuizen. 28 avril 2017.
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2017-0176+0+DOC+XML+V0//FR>

Bernard BENHAMOU : Je remercie tous les participants d'avoir contribué à cette diversité de points de vue. Même au sujet des technologies, je constate qu'il est toujours question de valeur, de protection des citoyens et de développement de notre espace économique et de nos industries. La souveraineté, c'est tout cela à la fois.

Jacques MARCEAU : Je suis très heureux de la qualité des débats et de la médiatisation qui a été donnée à cette manifestation. C'est un succès complet qui a pu réunir l'écosystème du secteur bancaire, des parlementaires et des représentants des institutions financières et autres. Nous le renouvelerons le 10 octobre 2018.

10. Conclusion

Pascal PICQ

Je remercie mon collègue Olivier Babeau d'avoir évoqué Néandertal et Sapiens. Effectivement, les Néandertaliens, qui sont les hommes du nord, étaient très bien installés en Europe. Nous sommes séparés de la lignée de Néandertal depuis notre tronc commun il y a environ 500 000 ans. Nous avons connu cette magnifique évolution en Afrique, et eux en Europe. Il y a 40 000 ans, personne n'aurait pu dire la suite de l'histoire. Nous avons cohabité avec eux pendant 10 000 ans, voire 30 000 ans dans certains endroits du monde. Néandertal a fini par disparaître et Sapiens est partout sur la terre.

10.1 Préserver les caractères les plus aptes sans éliminer les autres

Il est difficile de discerner un critère technique ou technologique qui a fait la différence. Nous avons échangé des cultures et même des gènes. Vers 100 000 ans, il y a eu une nouvelle conception du monde chez les Homo sapiens. Beaucoup plus connectée et plus symbolisée, elle a fait la différence. Son expression est présente sur toutes les parois des grottes partout dans le monde.

Nous sommes dans un monde digital darwinien. M. Alain Clot (FranceFintech) l'a dit : les solutions arrivent avant les problèmes. M. Tyrode (BPCE) l'a reconnu : lorsqu'il travaillait chez Orange, il a essayé toutes sortes de produits, et il a fini par trouver certaines solutions.

De mon point de vue d'évolutionniste, tous ces changements sont basés sur la capacité de comprendre ou d'envisager le monde qui vient. Ces conceptions du monde sont essentielles.

Mais attention, Darwin, ce n'est pas la loi du plus fort. La sélection naturelle n'a jamais été l'élimination. C'est préserver les caractères les plus aptes à un moment donné sans éliminer les autres. En voilà une régulation intelligente. C'est à ce prix que nous entrerons dans une phase adaptative et évolutive.

10.2 Le coût marginal zéro

Aujourd'hui, certains acteurs ont la possibilité de perturber tout un domaine économique avec très peu d'investissement. Avec les smart cities, une compagnie des eaux s'imaginait que son marché allait s'ouvrir avec 10% de croissance de marché dans les pays occidentalisés. C'est faux. S'ils ne changent pas leur business model dans un nouveau monde, ils vont se faire ubériser. Le maire d'une petite ville n'hésitera pas à choisir une start-up qui maîtrise les réseaux d'eau, d'énergie et de traitement des déchets. Dans cette économie biface, les FinTech ou les start-up au sens large vont prendre la place entre des services et des intermédiaires en les agrégeant.

10.3 L'entreprise auto-adaptative

Le monde a changé depuis les Trente Glorieuses. Un darwinien doit savoir une chose : plus vous aurez de succès, plus vous devrez changer le modèle sur lequel vous avez bâti votre succès. Parce que plus votre succès augmente, plus vous modifiez l'environnement.

Ce modèle de l'entreprise auto-adaptative vaut pour toutes les banques.

J'ai beaucoup de respect pour les entreprises centenaires. Elles ont su changer leur business model avant d'avoir la pression du concurrent et du changement d'environnement auquel elles ont contribué de par leur succès.

10.4 L'inversion des externalités

Les logiques du changement sont radicalement différentes aujourd'hui. Cessons de confondre invention et innovation. La France est championne du monde de l'innovation, mais elle ne réussit pas à la traduire sur le marché. Une régulation intelligente peut l'y aider si j'ai bien suivi M. Pérez (CNIL). On assiste aujourd'hui à une inversion des externalités. Pendant longtemps les entreprises allaient voir le juge en cas de problème. Aujourd'hui, regardez ce qui se passe dans l'industrie : on ne vend plus des avions, on vend des heures de vol.

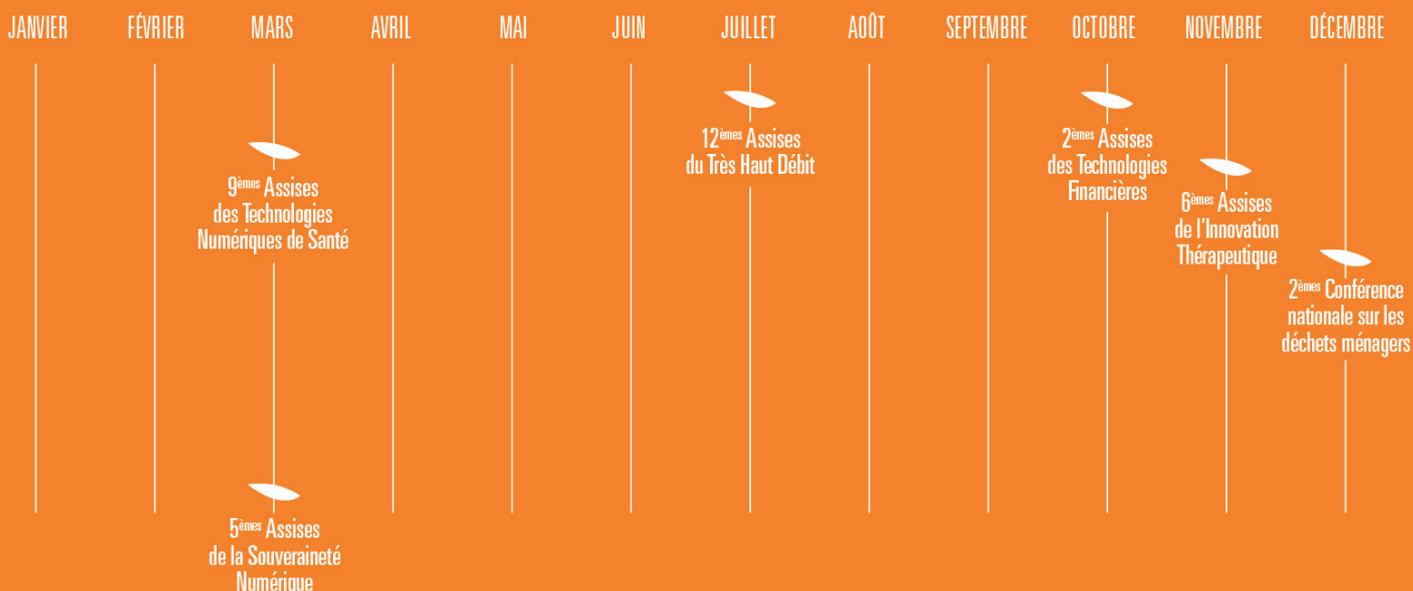
Cela présuppose d'avoir en amont une maintenance prédictive. Les éléments de commercialisation sont complètement inversés. Une pièce se fabrique à distance via internet dans des centres de production.

10.5 Sécurité et équilibre des marchés : personne n'est à l'abri

Le système de sécurité absolue n'existe pas. Les BATX sont sous le regard du parti communiste. Le big data permet d'identifier, de noter chaque citoyen par leur goût culturel, etc. Les Chinois maîtrisent la technologie des puces pour les blockchain. On peut imaginer qu'en ayant 700 millions d'internautes connectés qu'ils connaissent, ils peuvent avoir la maîtrise sur les décisions des blockchain soi-disant décentralisées.

« L'équilibre des marchés » : un monde darwinien ne connaît pas ce truc. Avant, ce n'était pas en équilibre, et après, des acteurs l'on fait bouger. La régulation ne doit pas bloquer, elle doit accompagner, et elle va devoir innover elle aussi. Dans le domaine de l'intelligence artificielle, un consortium s'est formé avec Amazon, Google, DeepMind, Facebook, IBM, Microsoft, Apple et de nombreux partenaires internationaux (*The Partnership on AI*). Les GAFA commencent à bouger vers le hardware. Les Chinois arrivent en Californie. Ces gens sont prêts à discuter ensemble sur les normes et les usages de demain.

Le passé permet de regarder comment se sont mis en place des systèmes de changements civilisationnels. Depuis Homo erectus jusqu'à aujourd'hui, ce sont les nouvelles technologies et leurs usages qui ont changé les sociétés.



Aromates Rencontres et Débats en chiffres :

- 12 années
- 80 colloques
- 240 débats
- 12 000 participants
- 1 500 intervenants

Contact :

Laurent Tordjman, responsable des événements et partenariats
 ltordjman@aromates.fr / 01 46 99 10 86

Aromates
 RENCONTRES & DÉBATS

169, rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne

TEL : +33 (0)1 46 99 10 80

www.aromates.fr

Partenaires :



Avec le soutien :



Partenaires médias et institutionnels :



Aromates remercie Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances pour son parrainage, Madame Laure de La Raudière, députée d'Eure-et-Loir, ainsi que tous les intervenants pour leur participation.

